

367

DT2

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de désignation de réserve
de biodiversité d'Anticosti

6213-01-006

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
M. ANTOINE MORISSETTE, commissaire

**PROJET DE DÉSIGNATION DE RÉSERVE
DE BIODIVERSITÉ D'ANTICOSTI**

SÉANCE PUBLIQUE

**GYMNASE COMMUNAUTAIRE
DE
L'ÉCOLE SAINT JOSEPH**

PORT-MENIER

VOLUME 2

Séance tenue le 19 mai 2022 à 13 h 30

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 MAI 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
-----------------------------------	----------

Période de questions et commentaires

Présentation de M. André Desrochers	6
---	---

Présentation de Mme Danièle Morin.....	39
--	----

Présentation de M. Alex Laprise	89
---------------------------------------	----

Interventions :

M. Dominic Boisjoly	23,26,46,51,56,65,70,71,80,85,98
---------------------------	----------------------------------

M. Alain Thibault	25,102
-------------------------	--------

M. André Desrochers.....	35
--------------------------	----

M. Mathieu Gravel	48,50,55,81
-------------------------	-------------

Mme Amélie Gilbert	49,57,99
--------------------------	----------

Mme Danièle Morin	57,59,61
-------------------------	----------

Mme Aude Tremblay	60,62,67,70,73,75,78,84,85,93,96
-------------------------	----------------------------------

Mme Jessie Motard-Côté	63, 66, 68,70, 72, 74, 76, 88, 94
------------------------------	-----------------------------------

Mme Katie Gagnon	83
------------------------	----

M. Alex Laprise	103
-----------------------	-----

Mme Boulanger	103
---------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 MAI 2022 À 19 h

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 MAI 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Bienvenue à cette deuxième séance de la consultation ciblée sur le projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier auprès de l'initiateur si de nouveaux documents ont été déposés depuis la dernière séance. Alors, Madame Tremblay?

Mme AUDE TREMBLAY :

15

Oui. Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

20

Bonjour.

Mme AUDE TREMBLAY :

25

Aude Tremblay, MELCC. Oui, nous avons déposé la carte, qui a été demandée par la commission hier, venant désigner les lieux d'exclusion dans la réserve de biodiversité.

LA PRÉSIDENTE :

30

Et vous avez indiqué les raisons, là, des exclusions dans la carte, dans la légende?

M. DOMINIC BOISJOLY :

35

Oui. Dominic Boisjoly. Est-ce qu'on doit encore se nommer vu que la caméra est...

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est préférable.

40

M. DOMINIC BOISJOLY :

C'est préférable.

LA PRÉSIDENTE :

45

Oui.

M. DOMINIC BOISJOLY :

50

Donc, Dominic Boisjoly. Nous avons, oui, indiqué les terres privées et les demandes des partenaires d'exclusion.

LA PRÉSIDENTE :

55

Parfait. Merci. Maintenant, si je me tourne auprès de la Municipalité.

M. MATHIEU GRAVEL :

60

Oui. Bonjour, Madame la Présidente. En fait, on est en train de déposer le rapport touristique que je vous parlais, donc le rapport de l'exercice de septembre 2021. On est en train de le déposer à (inaudible).

LA PRÉSIDENTE :

65

Celui portant sur la vision du développement récréotouristique du secteur ouest de l'île?

M. MATHIEU GRAVEL :

70

Exactement. Puis on va prononcer, puis déposer, ensuite de ça, la résolution du conseil aussi. Je disais que le conseil s'était prononcé récemment, donc, on va mettre la résolution aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Et il reste un autre document.

75

M. MATHIEU GRAVEL :

La carte.

LA PRÉSIDENTE :

80

La carte.

M. MATHIEU GRAVEL :

85

La fameuse carte également, qu'on va déposer en même temps, là, en après-midi. Là, je l'ai fait imprimer, mais il faut que je la (inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

90

O.K. Donc, on parle de la carte des secteurs visés pour le développement et les exclusions.

M. MATHIEU GRAVEL :

95

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

100

Je vous remercie, Monsieur Gravel. Je vais faire le tour, là, auprès des autres, mais je pense qu'il n'y avait rien à déposer, monsieur Thibault, madame Gilbert?

Mme AMÉLIE GILBERT :

105

Pas de document à déposer.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

110

Mme AUDE TREMBLAY :

Madame la Présidente?

LA PRÉSIDENTE :

115

Oui?

Mme AUDE TREMBLAY :

120

Si vous me permettez, je rajouterais le fait que...

LA PRÉSIDENTE :

125

Oui, madame Thibault... Tremblay.

Mme AUDE TREMBLAY :

130

Donc, Aude Tremblay, MELCC. Je rajouterais le fait qu'on ait aussi déposé une version raccourcie de notre présentation d'hier qui correspond simplement à la section sur la gestion. Et si jamais la commission souhaitait réentendre la présentation de façon un peu plus détaillée, avec un petit peu plus de temps qu'hier, madame Motard-Côté pourrait procéder.

LA PRÉSIDENTE :

135

Très bien. Peut-être dans le cadre des questions que nous allons avoir posées, là, vous pourriez reprendre certaines informations plus précisément, là, sur la gouvernance. On a quand même un registre, on a pris quelques présentations cet après-midi, on a beaucoup de questions aussi, donc l'occasion va vous être offerte.

140

Mme AUDE TREMBLAY :

Parfait. Merci.

145 **LA PRÉSIDENTE :**

150 Merci. Alors, le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour poser vos questions. On a quelques présentations de mémoire cet après-midi et d'expression verbale. Alors, les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription. Ils pourront alors poser leurs questions ou faire part de leurs commentaires, préoccupations et suggestions.

155 Je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

160 Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le cadre de la présentation d'un participant ou dans son mémoire.

165 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, et ce, afin d'éviter qu'un débat n'éclate entre participants et qu'une plainte ultimement soit déposée à l'encontre de la commission par une personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un participant.

170 Il s'agit par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir jusqu'à 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique plutôt que c'est 250 personnes, alors, ce fait pourra être rectifié.

175 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle, et les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels, et les rectifications peuvent également être fournies par écrit à la commission, et ce, jusqu'au 3 juin prochain à 8 h 30.

180 Alors, la sonorisation aujourd'hui est assurée par Monsieur Michel Thiffault. La captation vidéo par Luc Charest. À ce sujet, ceux et celles qui ne veulent pas être captés par vidéo, nous vous suggérons de vous déplacer à l'arrière de la salle. Éric Lemay du BAPE est chargé de la Webdiffusion des séances en différé, et Julien Slythe assure le travail de sténotypie.

185 Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informé et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à partager vos commentaires.

190 Votre opinion à l'égard de nos services nous tient grandement à cœur et c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez déjà pas en main, vous pouvez aller à l'arrière et vous en procurer un auprès de madame Karine Lavoie. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

195 Alors, pour la première présentation, j'inviterais André Desrochers, de l'Université d'Ottawa. Bonjour.

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

200 Bonjour Madame, Monsieur le Commissaire. Donc, je vais faire une présentation, j'ai 15 minutes si j'ai bien compris.

LA PRÉSIDENTE :

205 Oui.

180

185

190

195

200

205

210

M. ANDRÉ DESROCHERS :

215 On va y aller rondement. J'ai mis un sommaire de ce que je veux couvrir essentiellement des principaux points, sommaire de la requête, des objectifs, parler de la valeur universelle exceptionnelle d'Anticosti. Donc, mettre en contexte les changements qui sont demandés aux limites de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti. Je vais mettre en contexte aussi ce qui est la géologie de l'Île d'Anticosti, et on va focuser sur la géologie du secteur nord-est qui est sujet à ma requête. Et les recommandations à la toute fin seront énoncées de façon assez brève. D'accord? Donc, c'est le plan de match.

220 Aussi, j'aimerais porter réflexion sur tout le travail qui a été fait pour délimiter le bien au départ, en amont, et forcément, ça, ça se transmet sur les limites de la réserve de biodiversité. D'accord. Sans répéter ma requête d'hier, quelques points importants. Donc, évidemment, la réserve de biodiversité projetée, là, qui a été créée, c'est essentiellement pour la protection de la géodiversité et la biodiversité de l'Île d'Anticosti. Et ma demande aujourd'hui, c'est essentiellement de modifier les limites de la réserve de biodiversité projetée dans le secteur nord-est d'Anticosti. Des recherches entre autres effectuées récemment ont mis en évidence l'importance scientifique de ce secteur, et donc je demande de modifier de façon modeste les limites de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti afin d'inclure ces affleurements d'importance scientifique. Donc, c'est le sommaire.

230 Donc, les objectifs de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti, c'est de protéger les éléments représentatifs de la géodiversité, son territoire ayant une valeur universelle exceptionnelle. Aussi, de protéger les écosystèmes représentatifs : la biodiversité, la restauration de la biodiversité, la consolidation aussi de la protection en regroupant les statuts des différentes aires protégées qui existaient déjà sur Anticosti.

240 Rapidement, on en a parlé hier, les points clés de la valeur universelle exceptionnelle d'Anticosti, là, qui va servir à l'inscription sur la liste éventuellement du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est le meilleur laboratoire naturel pour étudier la première extinction de masse du vivant. C'est l'une des plus importantes successions stratigraphiques en épaisseur, et le témoignage fossile le plus complet de la vie marine de cette époque qui couvre environ 10 millions d'années. Un petit truc en passant, on se mêle souvent, lorsqu'on ne connaît pas trop ces notions de temps géologiques lointains, 4-4-4, environ 444 millions d'années, facile à se rappeler.

Donc, en rouge, on peut voir... Malheureusement, je n'arrive pas à... mon pointeur... je vois sur mon écran, j'ai le même problème que Monsieur Boisjoly hier.

LA PRÉSIDENTE :

250

Monsieur Boisjoly, hier.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

255

Donc, je...

LA PRÉSIDENTE :

260

Si vous voulez vous lever et aller à l'écran, vous pouvez, si c'est plus facile pour vous.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

265

Oui, mais là, je vais avoir un problème à...

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

C'est un pointeur laser...

M. ANDRÉ DESROCHERS :

270

Non, c'est que je n'arrive plus à déplacer les diapositives dans ma présentation. Qu'est-ce qui était... donc...

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

275

C'est revenu.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

280

Donc, la réserve de... Je me ressaie une dernière fois. Et ça ne fonctionne pas.

LA PRÉSIDENTE :

Ah, excusez, ça va vous prendre un micro. Je suis désolée, c'est compliqué. Mais on en a un pour vous. On en a un.

285

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Donc, la réserve de biodiversité sert aussi pour le bien qui est proposé à l'inscription, donc, en rouge, on peut voir les limites comme telles du bien proposé pour inscription. Donc, le secteur littoral qui couvre les 550 kilomètres de côte et aussi un secteur fluvial, une espèce de transect nord-sud Vauréal, rivière Jupiter. Aussi, on a la zone tampon proposée tout autour de l'île. On peut voir l'encadré qui est le sujet de la modification de territoire (inaudible).

290

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Oui? Monsieur Lemay.

295

M. ANDRÉ DESROCHERS :

PowerPoint ne répond pas.

300

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas inclus dans votre 15 minutes, monsieur Desrochers, les petits problèmes techniques, inquiétez-vous pas. Prenez votre temps pour régler, bien, pour que l'ordinateur décide de régler le problème, là.

305

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Donc, l'application ne répond pas.

310

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Et voilà!

315

LA PRÉSIDENTE :

C'est réglé?

320

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

On est revenus.

LA PRÉSIDENTE :

325

Bon.

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

330

On peut voir aussi le pointeur.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Good! Oh, pardon.

335

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Donc, on parlait des objectifs de la réserve de biodiversité, à la fois protéger la géodiversité et la biodiversité représentatives de l'île. On a parlé évidemment rapidement de tout ce qui était la valeur universelle exceptionnelle, le meilleur laboratoire naturel pour l'étude de la première extinction de masse du vivant, une succession stratigraphique unique dans le monde, un témoignage fossile complet de la vie marine de cette époque.

340

On en était à cette diapositive. Donc, ce qu'on voit ici essentiellement, c'est le bien qui va être proposé pour inscription en rouge et la zone tampon qui l'entoure, à la fois dans le secteur littoral, pratiquement 550 kilomètres de côte plus un secteur fluvial nord-sud qui comprend la rivière Vauréal et la Jupiter.

345

350 Évidemment, ce bien proposé, la zone tampon est importante, parce que le bien proposé se retrouve à 95 % dans la réserve de biodiversité, et la zone tampon à 85 % environ dans la zone (coupure de son)

LA PRÉSIDENTE :

355 Pardon? La zone tampon est de?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

360 La zone tampon se trouve à 85 %...

LA PRÉSIDENTE :

85.

365 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

... dans la réserve de biodiversité, le reste se trouvant dans les autres aires protégées, le parc, les réserves écologiques.

370 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça recommence? Bon.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

375 On a exactement le même problème.

LA PRÉSIDENTE :

380 Pardon?

385 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

On a exactement le même problème.

LA PRÉSIDENTE :

390 On a exactement le même problème.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

J'avais envoyé à madame Anne-Marie Gagné...

395

LA PRÉSIDENTE :

Moi, je n'ai pas de présentation devant moi, ça fait que moi, je suis capable de vous suivre, mais mon collègue aussi, là. Est-ce que vous voulez que je la renvoie à quelque part d'autre la présentation? Non? Est-ce qu'on utilise un autre ordinateur, monsieur Lemay? Peut-être celui de madame Gagné qui serait prêt à échanger.

400

Donc, on va prendre une petite pause de cinq minutes pour régler les problèmes techniques. C'est des choses qui arrivent. Pardon? Ah, mais là, ça bouge, monsieur...

405

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Ça bouge, oui.

410

LA PRÉSIDENTE :

Ça bouge? Bon bien, on ne prend plus de pause. Cancellée. Désolée pour la sténotypie.

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

415

Donc, personne ne bouge.

LA PRÉSIDENTE :

420

On est désolés, Monsieur Desrochers, pour ces problèmes techniques là.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

425

Donc, on était à parler du bien proposé, la zone tampon, son lien avec la réserve de biodiversité projetée. Et, évidemment, ce choix-là...

LA PRÉSIDENTE :

430

Ça va. Là, on a votre prochaine planche.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

435

O.K. Donc, ce choix-là a été quand même éclairé en amont très très tôt. Donc, on voulait avoir les affleurements les plus représentatifs de l'Île d'Anticosti proposés au patrimoine mondial. Évidemment, on voulait que ce soit dans un contexte de protection à long terme, donc, évidemment, ce réseau d'aires protégées sont la réserve de biodiversité, le parc national, les réserves écologiques, c'est l'endroit où va se trouver le bien qui est proposé.

440

Et ça n'a pas été fait de façon aléatoire, dans le sens que lorsqu'on regarde en bas la carte géologique, pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec une carte géologique, donc, on montre en plan la disposition des différentes formations géologiques qui vont de l'ordre de l'Ordovicien au Silurien, et, essentiellement, c'est comme si on avait une série de marches en échelon, les strates les plus vieilles sont au nord et progressivement, on se déplace vers le sud, les strates les plus jeunes. Donc, en faisant le contour d'un côté ou de l'autre de l'île, on va remonter dans le temps et avoir l'enregistrement complet. Donc, il y avait un lien important à faire pour montrer toute l'histoire géologique qui est représentée sur Anticosti, avoir les meilleurs affleurements.

445

450

Donc, déjà là, comment on travaille sur le terrain, c'est bien important de comprendre, on a deux géologues qui sont en train d'observer un affleurement qui n'est pas très loin d'ici, de l'autre côté de la baie, un intervalle de crise justement à la fin. Donc, on observe, c'est une science

naturelle, on décrit sous tous les aspects, les coutures, la roche, mais aussi les fossiles qui s'y trouvent.

455

Donc, toutes ces caractéristiques-là sont souvent compilées et souvent les géologues vont faire simplement de façon schématique, graphique, vont construire une succession stratigraphique qui montre le passage du temps. Et plus cette succession stratigraphique est importante, plus habituellement l'information est d'un point de vue scientifique important. Donc, on peut voir ici entre autres, là, on a l'échantillonnage du sommet de la formation Vauréal, Ellis Bay et la base du Becscie. C'est vraiment l'intervalle clé, l'intervalle de crise, là, qui probablement a été le plus étudié sur l'Île d'Anticosti.

460

Donc, c'est la même chose dans le secteur fluviale, par exemple, la rivière Vauréal au cœur du parc national de Mingan. Donc, on peut voir ici sa succession stratigraphique qui a environ 300 000 ans qui est représenté sur 80 mètres de stratigraphies, c'est l'histoire de cette extinction de masse qui est représentée par sa succession. Donc, il y a des endroits où on peut mesurer des dizaines de mètres de cette succession-là, parfois des centaines de mètres, mais il n'y a aucun endroit où on a toute l'histoire d'un seul coup; donc, on construit par une série de successions.

465

470

Donc, si on regarde la géologie du secteur nord-ouest, là, d'intérêt, donc ce qu'on retrouve ici en rouge, en encadré, c'est le bien qui est proposé où affleure évidemment les affleurements les plus représentatifs de la géologie d'Anticosti. Donc, comme point de référence, l'Anse Mauvaise, c'est une coupe, comme je vous ai montré tantôt sur la rivière Vauréal ou encore près de la Baie Ellis qui est complète, qui, à la fois, chevauche la formation Vauréal, Ellis Bay, le Becscie; donc, l'intervalle de crise. Donc, cette formation est complètement à l'intérieur du bien proposé, et donc la réserve de biodiversité.

475

Aussi, faisant partie de la réserve de biodiversité, c'est cette zone tampon qui est proposée à l'UNESCO, donc cette ligne qui est à l'intérieur de l'île, à 1 kilomètre, est aussi une zone qui est soumise à une protection, étant dans la réserve de biodiversité.

480

Donc, les secteurs d'intérêt sont le ruisseau à la Batterie, le ruisseau Macaire, la rivière Schmitt, la rivière Prinsta. Il y a quatre points, 1, 2, 3 et 4, qui correspondent aux cours d'eau respectifs, et on peut voir que les successions stratigraphiques, qui sont les mesures à partir de la réserve de... c'est-à-dire du bien proposé, donc du rivage, et qu'on les remonte sur le long des

485

490 rivières jusqu'au point 1 dans le cas du ruisseau à la Batterie, on a une succession stratigraphique qui commence dans le bien, qui est dans la zone tampon, mais éventuellement qui est à l'extérieur de la zone tampon et de la réserve de biodiversité. La même chose se passe avec la localité 2 pour le ruisseau Macaire, à la rivière Schmitt et la rivière Prinsta.

495 Une façon de voir la même information, c'est de façon très schématisée, donc la succession verticalement de Vauréal, Ellis Bay, Becscie, on peut voir ici que dans le bien qui est proposé, donc à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité d'Anticosti, l'Anse Mauvaise est complètement à l'intérieur. Les successions équivalentes dans les quatre autres cours d'eau, on peut voir les secteurs en rouge qui progressivement à mesure qu'on se déplace vers l'ouest sont de plus en plus à l'extérieur de la réserve de biodiversité.

500 Donc, rapidement, des travaux récents effectués entre 2019-2023 par un doctorant à l'Université de Californie à Berkeley a mis en évidence que ces quatre secteurs ont des successions complètes sur l'intervalle de crise, puis a trouvé des informations très... de haute importance au niveau scientifique, qui ont déjà commencé à être rapportées dans la littérature qui est connue par les spécialistes. Donc, une stratigraphie sur tout l'intervalle d'Ordovicien-Silurien à la limite, si on veut, des corrélations stratigraphiques à partir de l'Anse Mauvaise ont toutes été
505 corrélées chacune des nouvelles données paléontologiques incroyables.

Ça fait 30 ans que je propose un cadre stratigraphique, et ce jeune étudiant en doctorat là, en à peine trois ans, en a fait plus que moi pour caractériser le cadre stratigraphique. Il a trouvé...
510 pour la première fois en 30 ans, on a trouvé une date (inaudible) on a un âge absolu sur la succession stratigraphique. Il y a des nouvelles données de chimiostratigraphie, c'est ces points-là, évidemment, je ne vais pas les expliquer en détail. Donc, il y a un cadre stratigraphique incroyable qui va permettre maintenant de corrélérer de façon définitive la stratigraphie des événements, un intervalle de crise à l'échelle mondiale. Donc, d'un point de vue scientifique, c'est quand même
515 important.

Donc, avec l'acquisition de nouvelles données sur la valeur universelle exceptionnelle, on devra occasionnellement ajuster les limites de la réserve de biodiversité d'Anticosti. On pourra revenir sur le terme « occasionnellement » si vous voulez bien dans quelques instants. Mais, à
520 long terme, la mise en service d'une aire protégée à utilisation durable, Anticosti va être probablement un projet pilote pour ce type de... Oui, éventuellement, on pourra assurer une

protection robuste et fossile sur tout le territoire d'Anticosti, même au-delà de la réserve de biodiversité.

525 Donc, ce que je recommande, c'est de modifier les limites de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti, donc de protéger les affleurements d'importance scientifique le long des ruisseaux Batterie, Macaire, rivières Schmitt, Prinista, situés hors de la réserve de biodiversité; deuxièmement, d'étendre en amont les limites de la réserve de biodiversité afin de protéger tout cet intervalle stratigraphique avec des événements importants sur l'évolution de la vie à la fin de
530 l'Ordovicien le long de ces cours d'eau; premièrement, de délimiter un corridor de 50 mètres de chaque côté des ruisseaux et des rivières, de protection, et d'assurer que la collecte de fossiles en place dans la roche soit interdite, sauf si un permis a été octroyé à des fins de recherche et d'éducation.

535 Donc, c'est le contexte spécifique, mais, évidemment, on peut ouvrir la table à une discussion plus large sur ce qui est les limites de réserve de biodiversité ou de bien, le lien avec la collecte de fossiles.

LA PRÉSIDENTE :

540 Je vous remercie. Est-ce que tu veux débiter? Vous venez de mentionner « je vais vous expliquer tantôt, je vais ajuster les limites occasionnellement ».

M. ANDRÉ DESROCHERS :

545 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

550 Qu'est-ce que vous entendez par « occasionnellement »?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

555 O.K. Sur ce diagramme, là, cette carte où on peut voir à la fois le bien qui est proposé, la zone tampon. À l'origine, le comité de pilotage avait proposé une limite de la zone tampon à deux kilomètres, parce que, on savait que, pour plusieurs raisons, ça allait être utile pour pas

(inaudible) entre autres ces secteurs-là, qu'on connaissait, mais qui étaient mal étudiés à l'époque. O.K. Donc, à deux kilomètres, tous ces secteurs-là avaient été préservés. Ça a été étudié en comité interministériel, le ministère des Forêts, Faune et Parcs a refusé cette demande originale du comité de pilotage.

On a regardé les choses, on a décidé que peut-être un compromis acceptable serait à un kilomètre, ça avait été refusé à l'époque, mais finalement accepté après discussion. Donc, la limite... la zone tampon se limite à un kilomètre à l'intérieur, présentement. Il y a des secteurs à l'époque qu'on connaissait mal, mais maintenant qu'on connaît beaucoup mieux, puis qui mériteraient d'être protégés.

À l'international, ces travaux-là sont connus, les chercheurs vont certainement venir voir, rééchantillonner ces secteurs-là d'importance, donc d'où l'intérêt à ce que ce soit protégé.

Maintenant à quelle fréquence « occasionnellement »? Écoutez, présentement, il y a une douzaine d'études en cours, scientifiques, 9 des 12 sont exclusivement dans le bien proposé pour inscription. Donc, ça vous démontre à quel point, lorsqu'on a fait ce choix stratégique là, il était important. Et la seule vraiment qui... c'est cette étude-là qui est partiellement dans le bien proposé, dans la zone tampon, mais aussi à l'extérieur; mais en continuité, si on veut, géologique avec ces endroits-là, d'où l'intérêt à ce qu'il soit protégé.

Donc, dans un intervalle de 5 ans, 10 ans, je vois difficilement d'autres études qui pourraient arriver, là, puis demander une transfor... une modification des limites de la réserve de biodiversité. Donc, on est à une étape aussi charnière en termes de demande de la proposition d'inscription à l'UNESCO. On va avoir une mission de terrain si ces informations-là sont disponibles, entre autres pour l'évaluateur, puis il va y avoir une... après cette mission de terrain là, il va y avoir une évaluation qu'on appelle par ordinateur, une quinzaine d'évaluateurs, des spécialistes de l'Ordovicien-Silurien. Ils sont informés de ces données-là, alors, ils vont dire « Ces années-là qui sont d'importance, là, pour la valeur, comment ça se fait qu'ils ne sont pas protégés? » Donc, il y a une logique, un historique, là, dont je viens de vous parler, là.

LA PRÉSIDENTE :

Juste comprendre la mission dont vous parlez, là; qui sont les acteurs? à quelles fins?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

595 Oui. Merci de mettre ça peut-être en contexte. On a soumis notre proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en janvier. Immédiatement après, l'UNESCO a pris connaissance de notre proposition et a déclaré que la proposition était techniquement complète et qu'on pouvait passer à la phase évaluation.

LA PRÉSIDENTE :

600

O.K.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

605

À ce moment-là, ce n'est pas vraiment l'UNESCO, là, on mandate l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature de faire, au nom de l'UNESCO, une évaluation. Donc, cet été, il va y avoir une mission sur le terrain et il va y avoir une visite des sites fossilifères, stratigraphiques à l'intérieur du bien proposé pour inscription. Donc, c'est certain que dans toute l'information qu'on a remise, cette information-là fait partie maintenant du domaine public, du domaine scientifique qui, au moment où on a réfléchi, là, à la limite du bien proposé, puis qu'on a dû modifier en 2018, là, passer de deux à un kilomètre, bien, ces données-là n'étaient pas encore disponibles, n'étaient pas connues.

610

LA PRÉSIDENTE :

615

Et est-ce qu'on vous a invoqué les raisons pour lesquelles le « deux kilomètres » n'a pas été retenu suite à la consultation interministérielle et le MFFP?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

620

Bien, je pense que c'est la composante forêt, donc...

LA PRÉSIDENTE :

625

La composante forêt.

LE COMMISSAIRE :

630 Je m'excuse de vous interrompre. C'est une information technique, juste vous rapprocher du micro quand vous parlez, là, pour que le son sorte mieux.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

635 Parfait. Je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

Non, c'est correct.

640 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

Est-ce que je peux rapprocher le micro?

LA PRÉSIDENTE :

645 C'est correct. Bien, vas-y, et je vais revenir.

LE COMMISSAIRE :

650 Écoutez, vous avez parlé, là, de la démarche par rapport à l'UNESCO, puis je vais poursuivre dans cette voie-là. Hier, on apprenait qu'il y avait 95 % du bien qui était protégé à l'intérieur de la réserve de biodiversité et que pour compléter, je ne sais pas si on a atteint le 100 %, mais ce que j'ai compris, c'est qu'on a dû ajouter les territoires du parc national pour compléter, avoir un plus grand pourcentage, là, de protection du territoire. Est-ce que c'est bien ce que j'ai compris? Pour le bien, là, on s'entend.

655

M. ANDRÉ DESROCHERS :

660 Oui oui. Donc, les aires protégées existaient déjà. Donc, lorsqu'on a identifié le bien, ce secteur-là se trouvait déjà dans une aire protégée. Donc, c'est simplement qu'on pouvait

consolider, là, avec la réserve de biodiversité et les aires protégées existantes, parc national, réserve écologique, le bien proposé.

LE COMMISSAIRE :

665

O.K. Puis vous avez évoqué qu'au niveau de la zone tampon, on parlait de 85 %, est-ce que cette valeur-là a été remise en cause lorsqu'il y a eu la démarche d'inscription au patrimoine mondial ou le 85 était (inaudible)?

670

M. ANDRÉ DESROCHERS :

675

En fait, ce qui a été remis en question, ce n'est pas le bien proposé, les limites du bien proposé, mais bel et bien de la zone tampon. Donc, la zone tampon en secteur littoral, là, part... premièrement, le bien proposé est délimité à marée basse jusqu'au sommet des falaises, donc les affleurements rocheux. Au-delà de ça, commence la zone tampon jusqu'à un kilomètre à l'intérieur des terres. Et il y a plusieurs raisons, puis cette zone tampon a été créée, ne serait-ce qu'un corridor de protection (inaudible), mais il y avait bien d'autres choses. On protégeait des écosystèmes représentatifs de l'île, des éléments de la flore, de la faune. Et aussi, d'un point de vue géologique, donc, on peut s'imaginer que ces affleurements côtiers où on a le bien, bien, ils sont interceptés par des rivières; donc, on peut physiquement retracer ces affleurements en remontant les rivières. Alors, il fallait aussi penser aussi à proximité du bien que, dans cette zone tampon, les affleurements équivalents à ceux qui se trouvaient dans le bien soient aussi protégés.

680

685

Donc, à l'origine, on pensait qu'à deux kilomètres, c'était réaliste, en fonction de nos connaissances, ça a été refusé, (inaudible) une forme de compromis, là, à un kilomètre. En général, ça fonctionnait, mais on peut voir maintenant que dans ce secteur-là qui est un peu particulier, qui amène des nouvelles données, là, de stratigraphie et de paléontologie qui sont vraiment uniques, vient renforcer vraiment la valeur universelle exceptionnelle. Ces données-là vont faire en sorte que cette valeur universelle exceptionnelle, là, on va être capable, là, vraiment la corréliser à la grandeur du monde, là. Donc, il y avait comme deux écoles de pensée sur l'intervalle de crise à Anticosti, on vient de, à ce moment-là, absolument de régler tout ce contentieux scientifique là.

690

695

LE COMMISSAIRE :

700 Puis justement, là, je pense que vous évoquez une situation qui m'apparaît assez intéressante, là, surtout avec ce qui est projeté ici à l'écran. Si on regarde le point 5, vous avez évoqué, je pense, dans une des diapositives qu'il y avait une séquence qui était complète à partir de l'Anse Mauvaise, je crois...

M. ANDRÉ DESROCHERS :

705 Oui.

LE COMMISSAIRE :

710 ... puis de cette séquence-là découle les autres points, là, si je comprends bien, le point 3, 4, puis...

M. ANDRÉ DESROCHERS :

715 Non, c'est points 1, 2, 3 et 4. Ce sont des successions stratigraphiques dont les affleurements qui affleurent le long de ces cours d'eau et qui sont en continu stratigraphique de la même façon qu'à l'Anse Mauvaise. Donc, ça vient renforcer ce caractère, là, cette valeur universelle exceptionnelle, cet enregistrement stratigraphique, là, qui est vraiment complet dans ce secteur-là, qui amène de nouvelles données.

LE COMMISSAIRE :

720 Maintenant, c'est ça, j'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi aussi au point 5 qui est complètement dans la réserve de biodiversité et qu'on a toute cette séquence stratigraphique, pourquoi on a besoin des points 1, 2, 3 et 4 pour compléter?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

730 Donc, chacune amène un certain élément d'information supplémentaire qui, ensemble, fait un tout. Par exemple, les nouvelles données de datation, là, la première date radiométrique absolue provient du ruisseau Macaire. Donc, en 30 ans, on en a cherché de ces lits de bentonite

qui sont des lits de cendres volcaniques qu'on arrive à dater. C'est ce secteur qu'on a trouvé, donc probablement toutes les prochaines datations vont venir de ce secteur-là par exemple. Il y a eu d'autres données qui se sont... Donc, c'est l'ensemble des données qui donnent ce caractère exceptionnel.

735

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. Puis si je peux vous parler aussi de la bande d'un kilomètre qu'on a évoquée, vous avez parlé aussi du compromis qui a été fait par rapport à, bon, la biodiversité, la géodiversité, je me demandais si, dans vos discussions, ça a été évoqué les effets de bordure qui pourraient être créés par la parcelle zone tampon là, le fait d'avoir, là, le long de l'île, tout un réseau finalement de limites finalement entre la zone de la réserve de biodiversité puis la zone intra-insulaire, finalement.

740

745

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Bien, l'utilité principale de la zone tampon, c'est de faire cette transition entre le bien proposé et le cadre distant par rapport au bien proposé.

750

LE COMMISSAIRE :

Puis vous êtes assez bon avec la projection dans le passé, mais si on se projette dans le futur, est-ce que cette zone d'un kilomètre, on peut envisager qu'elle est durable, dans le sens, si on projette en 10 millions d'années ou dans 400 millions d'années, est-ce que cette zone d'un kilomètre va encore protéger le bien?

755

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Oui. D'ailleurs, on demande une protection à long terme. Donc, quelle est la principale menace sur la valeur patrimoniale? C'est l'érosion côtière. Il y a une étude en cours présentement avec les spécialistes en géomorphologie côtière de l'Université du Québec à Rimouski. Et on commence à connaître les taux d'érosion, on parle de 5 centimètres par année. Donc, c'est aussi relativement peu si on compare à d'autres sites autour du golfe, bien, à cause de la nature géologique de l'île, mais 5 centimètres par année évidemment sur des temps géologiques, ça peut être quand même assez impressionnant, donc d'où la notion de mobilité du... à la fois des limites

760
765

de la... du bien proposé et de la zone tampon avec l'érosion, ce sont des limites mobiles. Donc, la zone d'un kilomètre sera toujours une zone d'un kilomètre à mesure que le trait de côte va se déplacer.

770 **LE COMMISSAIRE :**

Je comprends bien que la zone d'un kilomètre, elle sera toujours d'un kilomètre...

775 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

C'est bien ça.

LE COMMISSAIRE :

780 ... puis elle se déplace vers l'intérieur de l'île.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Avec l'érosion, à une vitesse astronomique de 5 centimètres par année.

785 **LE COMMISSAIRE :**

790 O.K. J'ai vu... Si vous me permettez d'aller vers le ministère de l'Environnement. Des limites mobiles, est-ce que c'est quelque chose de nouveau? Est-ce qu'on peut avoir une information supplémentaire là-dessus, Madame Tremblay?

Mme AUDE TREMBLAY :

795 Je vais céder la parole à Dominic Boisjoly.

M. DOMINIC BOISJOLY :

800 Oui, effectivement, les limites de la réserve de biodiversité seront délimitées ultimement, parce que c'est lorsqu'on réalise une description technique du territoire que les limites deviennent... ont une certaine puissance légale. Et les limites de la zone tampon vont s'appuyer

sur les, comme je l'ai déjà mentionné, les hauts de falaise ou les hauts de talus. Et donc, si l'érosion se déplace, nécessairement, la description technique, valeur légale, va se déplacer aussi. Donc, c'est un effet de s'appuyer sur ce type d'élément physique là.

805 **LE COMMISSAIRE :**

Puis en ayant des limites mobiles, est-ce que ça va avoir un effet sur la protection de la biodiversité qui est aussi un objectif, là, de la réserve de biodiversité?

810 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Bien, nécessairement, là, mais c'est sûr qu'on parle de déplacement qui se fait dans le très long terme, 5 centimètres par année, donc à moins que des coupes forestières, par exemple, viennent s'accoter sur les limites, mais à très long terme, là, ce serait une biodiversité qui s'installerait dans ce nouveau... ce milieu perturbé. Mais, à l'échelle du territoire, là, c'est quand même peu significatif comme gain en biodiversité, si on veut.

815

LE COMMISSAIRE :

Je veux revenir avec vous, Monsieur Desrochers.

820

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Je ne sais pas si je pourrais apporter un complément.

825

LE COMMISSAIRE :

Oui oui, allez-y.

830

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Donc, quand on parle de 5 centimètres par année, si des frontières étaient immobiles, tel que défini aujourd'hui, ça prendrait 20 000 ans en moyenne à éroder la zone tampon. Pour l'UNESCO, lorsqu'on parle de protection à long terme, c'est suffisamment vite.

835

LE COMMISSAIRE :

840 Ça va. Vous avez parlé des activités forestières; à la limite, là, je veux juste peut-être prendre la balle au bond, comme on dit, pour peut-être interroger le ministère de Forêts, Faune et Parcs sur le potentiel d'activités de coupes forestières qui pourraient se situer à la limite de la réserve de biodiversité.

M. ALAIN THIBAUT :

845 Vous me posez une question qui sort de mon champ d'expertise, là. Je peux la prendre et la transférer à des collègues puis vous revenir si j'ai une réponse. Mais, si je comprends bien la question, c'est : est-ce qu'à long terme il pourrait y avoir un enjeu d'activités forestières versus une limite de réserve de biodiversité mobile?

850 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis l'effet de lisière également. C'est-à-dire que s'il y a des coupes forestières qui se rapprochent de la limite de la biodiversité, est-ce qu'il va y avoir des effets de lisière par rapport à la protection de la biodiversité?

855 **M. ALAIN THIBAUT :**

O.K. Je vais poser la question, puis je vous reviens si j'ai une réponse pendant la séance.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Donc, vous allez l'avoir dans les transcriptions, là, vous pourrez la transmettre. Les transcriptions viennent dans une semaine, par exemple, là, mais si vous avez de la difficulté à la formuler, Madame Crochetière pourrait vous aider.

865 **M. ALAIN THIBAUT :**

Merci.

870

LA PRÉSIDENTE :

875 Mais je vais me retourner vers le ministère de l'Environnement. Est-ce que c'est quelque chose que vous avez considéré si jamais... parce que l'activité forestière existe sur l'île, et donc, si cette activité-là se rapproche des limites de la réserve de biodiversité, est-ce qu'il va y avoir des effets de lisière qui pourraient aller à l'encontre ou mitigé certains objectifs de conservation sur le territoire? Madame Tremblay, vous laissez la parole à monsieur Boisjoly?

Mme AUDE TREMBLAY :

880 Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

885 Je vous voyais venir. Monsieur Boisjoly?

M. DOMINIC BOISJOLY :

890 Merci. Il faut juste préciser que dans la zone littorale d'un kilomètre, c'est vraiment une zone qui a été délimitée dans l'objectif de protéger le bien, et donc, principalement, la géodiversité. Puis cette zone tampon là d'un kilomètre est visée à s'assurer qu'il n'y a aucune activité qui puisse venir affecter le bien qui est situé un kilomètre plus loin. Les secteurs qui étaient prioritaires pour la biodiversité, c'est les trois secteurs qui provenaient des travaux de concertation des tables régionales sur les aires protégées et qui consistaient principalement aux secteurs, là je l'ai mentionné hier, de la Pointe-Ouest, du bassin versant de la rivière Jupiter et de la Pointe-Est. Et ces trois secteurs-là ont une superficie, une largeur de beaucoup plus qu'un kilomètre. Donc, l'effet de bordure dans ces secteurs-là est très très faible.

900 Mais, même dans la zone d'un kilomètre, il y a quand même des considérations de biodiversité dans ces endroits-là, on parle par exemple de nids de pygargue, on parle de vieilles sapinières. Et dans ces contextes-là, l'effet de bordure, c'est spécifique à l'espèce considérée. Donc, il n'y a pas de généralité, mais, par exemple, les nids de pygargue sont souvent très près de la bordure de la mer, donc il y a quand même un kilomètre de protection; ce qu'on pourrait considérer comme important pour les pygargues. Pour les sapinières, bien là, c'est différent. Il y a des sapinières qui vont plus qu'un kilomètre. C'est sûr que s'il y a une coupe qui arrive à la bordure

905

du un kilomètre, bien, juste par l'effet des chablis, des vents, là, il pourrait y avoir effectivement un effet de bordure qui s'étend dans... qui fait tomber des sapins matures, là, dans le... en bordure. Donc, ça, c'est vraiment spécifique à l'espèce qui est considérée, qui doit être tout analysée.

910 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Boisjoly. Maintenant, considérant qu'elle peut bouger, là, avec l'érosion, si je comprends bien, cette zone tampon là, on a vu qu'il y avait des zones d'exclusion où est-ce que c'étaient des propriétés privées. Est-ce qu'à un certain moment donné, ça peut affecter les propriétés privées, cette mouvance dans la zone tampon?

915

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, c'est sûr que l'érosion peut affecter les propriétés privées, on en a plein d'exemples sur la Côte-Nord en général, mais ça déborde un peu du cadre, là, de la protection de la biodiversité. Je pense que c'est un risque de s'installer en milieu riverain, là, mais...

920

LA PRÉSIDENTE :

Mais ils sont déjà là, là.

925

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui.

930

LA PRÉSIDENTE :

Donc les terrains privés, là, sont déjà existants.

935

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui.

940

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce que, tout d'un coup, ils vont se retrouver dans la réserve de biodiver... dans le bien ou...

945

M. DOMINIC BOISJOLY :

Ah, O.K., je comprends ce que vous voulez dire.

950

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. Donc, parce que là, ils sont dans la zone tampon, mais ils sont exclus; donc, là, est-ce qu'ils vont se retrouver dans le bien? S'ils se retrouvent dans le bien, est-ce que, il y a...

955

M. DOMINIC BOISJOLY :

Non, en fait, la délimitation des terrains privés, elle, n'est pas mobile avec l'eau de rivage, donc, ça, ça va rester. Je pensais plus que vous parliez de s'il y avait un risque d'érosion de ces terrains-là.

960

LA PRÉSIDENTE :

Et puis comment vous avez délimité, là... Je comprends que vous avez délimité le bien, vous avez délimité la zone tampon. Ensuite, vous avez expliqué que vous êtes allé plus large. On parle parfois majoritairement du bassin versant de la rivière Jupiter. Quelle méthodologie? Comment vous avez délimité, à l'extérieur du bien de la zone tampon, les limites de la réserve de biodiversité?

965

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, il y a plusieurs étapes là-dedans. La première étape, puis là, c'est un peu en général pour la délimitation d'aires protégées. Souvent, on fait des appels de proposition lors des travaux préalables à l'établissement des tables régionales sur les aires protégées. Dans le cas d'Anticosti, il y a effectivement eu des propositions qui provenaient du milieu comme, par exemple, la rivière

970

975 Jupiter qui avait été conseillée notamment par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

980 Et, suite à ces propositions-là, le ministère peut aussi faire lui-même des propositions. C'était le cas, par exemple, de la Pointe-Est pour aller chercher les tourbières qui sont uniques à ce secteur-là. Et avec les propositions par des intervenants du ministère, on crée une espèce de scénario d'aires protégées qui est soumis aux tables régionales.

985 Et là, au sein des tables régionales, bien, il y a différents intervenants, dont des intervenants du milieu forestier, du milieu minier, des OSBL, des communautés autochtones. Et, en fonction des intérêts, des contraintes, tout ça, les propositions sont ajustées pour ensuite faire des recommandations au gouvernement.

990 Et, par la suite, il y a des consultations interministérielles où, encore là, les limites sont ajustées en fonction des contraintes. On en a vu l'exemple, là, des contraintes forestières pour la zone tampon, et ce qui fait que, par la suite, il y a un résultat qui est issu de cette succession de négociations.

LA PRÉSIDENTE :

995 Est-ce que les intervenants locaux ont été consultés?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1000 Oui. Les intervenants locaux ont été consultés pour les aires protégées spécifiques au coin ici. On est venus à plusieurs reprises présenter les différents scénarios. Puis dans les délimitations plus fines, par exemple, lors du Forum du futur, je pense que ça a été déposé, là, les résultats du Forum du futur, il y a eu des ateliers où les intervenants locaux ont signifié les zones qu'ils voulaient voir ou non protégées dans le territoire, puis ça a été inclus.

1005 D'ailleurs, la zone tampon de deux kilomètres avait un objectif, là, de protection de la géodiversité, mais avait aussi été conseillée par des chasseurs de cerfs parce que les vieilles sapinières, on a entendu hier monsieur Charlebois, là, parler des abris l'hiver, bien, les vieilles sapinières se retrouvent, selon plusieurs chasseurs, dans cette bande, là, de deux kilomètres. Donc, oui, dès le début, la communauté était impliquée dans la délimitation.

1010

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Boisjoly. Monsieur Desrochers nous amène qu'il va y avoir une évolution dans l'acquisition de connaissances par rapport, là, à des affleurements, et cetera. Donc, une fois que les limites sont fixées, elles vont être fixées par décret, j'imagine, comment est-ce que ces limites peuvent évoluer suite à l'acquisition de nouvelles connaissances?

1015

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, en fait, ça équivaut à créer une nouvelle aire protégée à chaque fois, donc il faut recommencer le processus à chaque fois, donc...

1020

LA PRÉSIDENTE :

Donc, quand on parle de recommencer le processus, là, c'est proposition, séance d'information, consultation publique, comité interministériel, ta-ta-ta-, donc, tout ce que nous vivons présentement avec les délais que cela inclut?

1025

M. DOMINIC BOISJOLY :

Exact.

1030

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et, maintenant, à ce moment-ci, est-ce que vous avez reçu la proposition de monsieur Desrochers de modifier les limites de l'aire protégée pour la zone nord-est? Est-ce que c'est quelque chose que vous aviez eu connaissance?

1035

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, on en a eu connaissance, là, lorsque monsieur Desrochers nous l'a présentée au comité de pilotage. Par contre, comme il faut, bien, passer par le même processus pour aller au statut permanent, c'était le moment de le présenter officiellement de façon à l'intégrer, par exemple, aux négociations interministérielles.

1040

1045

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'elles ont été intégrées? Là, j'essaie juste de vous comprendre, là, où est-ce qu'on en est par rapport... là, vous avez eu connaissance de cette proposition-là, est-ce que c'est... Où est-ce qu'on en est?

1050

M. DOMINIC BOISJOLY :

Non, présentement, là, on savait qu'il y avait des demandes de modification de limites qui étaient demandées notamment par la Municipalité et par Monsieur Desrochers, donc, on attendait d'avoir l'ensemble des propositions de modification de limites avant de débiter les négociations interministérielles.

1055

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, à la suite, là, du rapport du BAPE, par exemple, là, vous, vous allez aller en comité interministériel pour discuter des modifications de limites avant d'y attribuer un statut permanent?

1060

M. DOMINIC BOISJOLY :

Exact. Sur la base des recommandations de la commission notamment.

1065

LA PRÉSIDENTE :

Sur la base des recommandations de la commission, mais également sur la base de...

1070

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui, bien sûr.

1075

LA PRÉSIDENTE :

... vos connaissances, là, j'en suis convaincue et de celle de Monsieur Desrochers. Est-ce que tu veux continuer?

1080

LE COMMISSAIRE :

Oui, justement, je saisis bien, là, la distinction qu'on fait avec la zone littorale des bassins versants, puis je vais continuer aussi sur les bassins versants. Quand on regarde le document d'information, il est évoqué que c'est surtout le cadre écologique de référence qui a été utilisée pour délimiter, on utilise des mots assez vagues, là, comme « sommairement » ou « principalement ». Donc, est-ce que vous pouvez préciser quand on parle de « sommairement bassin versant » ou « principalement bassin versant » à quoi on fait référence exactement? Toujours en lien avec le cadre écologique de référence. Je ne sais pas si vous pouvez m'aider à mieux saisir, là, la délimitation de ce territoire-là.

1085

1090

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui. Bien, premièrement, le bassin versant n'est pas une considération en lien avec le cadre écologique de référence, c'est vraiment une considération, là, plus hydrologique, le cadre hydrologique de référence qui n'a pas été utilisé dans ce cas-ci pour la délimitation, mais c'est plus un appui sur les limites du bassin versant en tant que telles qui ont été utilisées. Puis on dit « sommairement », parce que justement dans le cadre des négociations interministérielles, il y a certains secteurs où il y avait eu des investissements sylvicoles, où il y avait eu des contraintes au plan forestier qui ont été soustraites, là, mais je n'ai pas le pourcentage. Je pourrais vous revenir avec le pourcentage exact, mais c'est infime, là, on parle de peut-être 5 % du bassin versant, donc c'est... d'où le « sommairement ».

1095

1100

LE COMMISSAIRE :

O.K. Je comprends très bien. Donc, vous vous engagez à déposer le rapport, puis peut-être une carte aussi pour qu'on soit capable d'identifier ces éléments.

1105

M. DOMINIC BOISJOLY :

Avec le bassin versant versus la limite de la...

1110

LE COMMISSAIRE :

(Inaudible)

1115 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

... du secteur de la réserve.

LE COMMISSAIRE :

1120

Oui.

M. DOMINIC BOISJOLY :

1125

Oui. Parfait.

LE COMMISSAIRE :

1130

Parfait. Merci beaucoup. Puis justement, là, je reviens sur le cadre écologique de référence. Quand on regarde le document d'information, le cadre écologique de référence s'appuie surtout sur la biodiversité, comment on fait pour allier biodiversité et géodiversité, pour être capable d'avoir un tout, là, de former quelque chose d'uniforme qui tient compte à la fois de la géodiversité et de la biodiversité comme monsieur Desrochers nous le démontrait?

1135

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui. Bien, en fait, le cadre écologique de référence, c'est un outil de filtre brut pour protéger la biodiversité. Le principe même du filtre brut, c'est de protéger des éléments représentatifs des différentes formes de terrain, de substrats rocheux et de façon à aller chercher des échantillons représentatifs du milieu qui accueille la vie.

1140

Donc, si on protège, par exemple, on prend souvent l'exemple d'une montagne, si on veut protéger la biodiversité représentative d'une montagne, on ne va pas juste protéger le sommet, on va protéger l'ensemble du versant jusqu'à la base; comme ça, on va avoir autant les espèces feuillues à la base que la toundra arctique alpine du dessus. Donc, c'est un peu le principe du cadre écologique. Si on protège un peu tous les échantillons physiques, on vient nécessairement protéger l'échantillon représentatif de la biodiversité.

1145

1150 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, le filtre brut a été... C'est le cadre écologique de référence qui a été appliqué pour le filtre brut.

1155 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1160 Puis quand on regarde dans le document d'information, il y a le filtre fin aussi...

M. DOMINIC BOISJOLY :

1165 Exact.

LE COMMISSAIRE :

1170 ... qui est les niveaux de perception les plus précis du cadre écologique de référence, mais est-ce que vous avez ajouté des éléments pour tenir compte de la géodiversité?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1175 Non non, juste préciser. Le filtre fin ne correspond pas aux éléments les plus... au plus petit niveau du cadre écologique de référence, ça correspond à des cibles précises de protection, dont, par exemple, dans le cas d'Anticosti, la géodiversité. Dans le cas d'Anticosti, la géodiversité était considérée comme un filtre fin, parce qu'on a voulu aller sélectionner les sites fossilifères les plus exceptionnels, les plus représentatifs.

1180 Mais aussi, comme élément de filtre fin, un des objectifs des tables régionales, c'était de protéger une des grandes rivières à saumon de l'île, d'où la protection du bassin versant de la rivière Jupiter. Les occurrences d'espèces rares, on a essayé d'intégrer ça dans les... ça, c'est vraiment des éléments de filtre fin, donc, c'est des cibles précises de conservation.

1185

LE COMMISSAIRE :

Puis ces cibles-là, elles ont été intégrées dans le document d'information ou c'est des informations supplémentaires que vous ajoutez ici?

1190

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui, ces éléments-là sont précisés dans le document d'information.

1195

LE COMMISSAIRE :

O.K. On vérifiera, puis je vous reviendrai avec d'autres questions. Je voulais juste revenir avec Monsieur Desrochers, j'ai une question, peut-être une des dernières questions que j'aimerais vous poser. Quand on lit le document d'information, ce qu'on en ressort à la fin de la lecture du document d'information, c'est qu'on a l'impression que la totalité ou la quasi-totalité des affleurements qui sont représentatifs de la valeur universelle exceptionnelle sont préservés avec l'état actuel des limites de la délimitation de la réserve de biodiversité.

1200

Là, vous arrivez avec une nouvelle proposition. Cette proposition-là, elle est issue de nouvelles recherches ou plutôt d'une autre situation par rapport aux consultations qui auraient pu avoir lieu, par exemple, préalablement?

1205

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Non, c'est vraiment les nouvelles recherches, là, qui justifient cette demande-là. Donc, je parlais durant ma présentation que l'intervalle de crise, puis juste avant et juste après, là, c'est vraiment... les scientifiques, littéralement, il y a une recherche de calibre mondial qui se fait par la communauté internationale dans ce cas-ci, présentement, et ce sera toujours l'intervalle qui va être ciblé, parce qu'on cherche à comprendre les causes, les effets. Donc, c'est cet intervalle-là où il est le mieux exposé, c'est là qu'il y va y avoir des travaux scientifiques.

1210

1215

Donc, on peut voir maintenant, depuis que la réserve de biodiversité a été créée, tous les scientifiques, tous les groupes de chercheurs font des demandes de permis, donc il y a un suivi qui est fait. Les échantillons demeurent la propriété, si on veut, de la réserve de biodiversité, mais ils sont prêtés à long terme dans des musées, ils sont accessibles à tous les chercheurs en prêt ou

1220 lorsqu'ils visitent ces musées-là, donc, il y a une diffusion structurée et organisée de la recherche scientifique de cette façon-là.

LE COMMISSAIRE :

1225 Donc, si je comprends bien, ces affleurements-là créent un certain engouement au niveau de la recherche.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

1230 Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

(Inaudible)

1235 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

Tout à fait.

1240 **LE COMMISSAIRE :**

Puis peut-être une autre question : la logistique de la recherche, ça fonctionne comment quand vous venez ici à l'Île?

1245 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

Par exemple, le doctorant, il est quand même assez isolé dans le secteur est, donc c'est en camping ou encore parfois des chalets qu'on peut louer. Donc, on travaille pendant des semaines, isolés, par exemple, dans le secteur. On revient faire le plein et on retourne, et c'est comme ça pour six semaines, là, dans le cas du doctorant.

1250 **LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce qu'il y a des plans d'avoir des infrastructures plus permanentes...

1255 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1260

... pour faciliter les travaux de recherche, là, de votre équipe ou des équipes à l'international, par exemple?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

1265

Oui. C'est certain que, il y a un souci de structurer, payer la recherche sur la valeur universelle exceptionnelle, mais aussi la recherche multidisciplinaire à Anticosti. Il y a eu une annonce la semaine passée dans le congrès de l'Acfas, il y avait un colloque sur les enjeux de la recherche d'Anticosti, entre autres Rémi Quirion, le professeur Rémi Quirion, qui est le scientifique en chef du Québec, a annoncé une subvention importante pour les cinq prochaines années pour soutenir, amorcer cette recherche multidisciplinaire et notamment sur la valeur universelle exceptionnelle, la stratigraphie, la paléontologie.

1270

La recherche se fait à l'international (inaudible). Sur les 12 projets en cours, il y en a un qui est au Québec, sinon, c'est les universités canadiennes, européennes, chinoises et des grands musées internationaux. L'an prochain, on prévoit que les trois plus grands musées au monde ont des chercheurs sur Anticosti, le Musée de New York, le Smithsonian à Washington et le British Museum à Londres. Donc, il y a un engouement présentement, parce que, de loin, ce qu'on retrouve à Anticosti en termes d'enregistrement, c'est unique. Il n'y a aucun autre endroit où c'est aussi bien exposé, aussi bien... non déformé, aussi fossilifère. Donc, la résolution dans le temps est importante, et c'est ce que Anticosti offre.

1275

1280

Donc, c'est facile à comprendre que l'intervalle de crise sur Anticosti a cent mètres d'épaisseur; les concurrents ailleurs en Chine, en Écosse ont un mètre. Parce que l'épaisseur stratigraphique est très très étendue, on arrive à résoudre finalement, à trouver les causes probablement qui ont amené cette extinction de masse. Donc, c'est comme il y a plusieurs causes, donc, plus la résolution est fine, plus on peut séparer ces causes-là, puis voir la suite d'événements. Donc, c'est pour ça que, présentement, Anticosti est littéralement un *spot* de recherche, là.

1285

1290

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que tous ces gens-là vont avoir les conditions de votre étudiant, ou de l'étudiant dont vous mentionnez, en camping, six semaines, isolé dans le nord-est de l'Île d'Anticosti?

1295

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Bien, la logistique est certainement un facteur important, un élément de réflexion, c'est d'avoir une station de recherche à Anticosti pour faciliter justement la venue de chercheurs, la logistique. Donc, il y a une réflexion stratégique à faire, et on est en train de mettre tranquillement les...

1300

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a déjà des lieux qui ont été ciblés pour (inaudible)

1305

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Oui, il y a des lieux qui sont ciblés, mais qui demeurent encore à confirmer, là, des endroits logistiques, là, qui sont centraux, qui permettent un bon rayonnement autour de l'île, donc...

1310

LE COMMISSAIRE :

Donc, il y aurait des enjeux avec la réserve de biodiversité pour cette (inaudible)?

1315

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Non, je pense que c'est tout à fait compatible avec des activités permises sur une réserve de biodiversité, donc...

1320

LE COMMISSAIRE :

Mais au niveau des limites aussi, ce n'est pas...

1325

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Non. Non, je ne crois pas, je pense que c'est des activités tout à fait compatibles. Donc, les gens souvent parlent d'Anticosti comme un laboratoire à ciel ouvert, là, c'est véritablement... pour les sciences naturelles, c'est le cas. Pas seulement en géologie, mais en paléontologie, mais bien d'autres sciences naturelles. Donc, faciliter le travail de ces chercheurs-là, c'est un aspect important de notre réflexion puis du développement stratégique là. Puis aussi, pour les gens de la place, comment transférer aussi ces connaissances-là de scientifiques au niveau local. Que les gens soient fiers finalement d'avoir un endroit qui est unique dans le monde.

1330

1335

LE COMMISSAIRE :

On vous remercie beaucoup, Monsieur Desrochers.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Desrochers.

1345

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Merci.

1350

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appellerais la prochaine personne, Danièle Morin, à venir présenter.

1355

Mme DANIÈLE MORIN :

Bonjour à vous. Danièle Morin. Moi, ce ne sera pas très techno, comme ça, c'est sûr que ça va bien aller. J'ai pris la peine d'écrire ce matin, donc, je devrais aborder pas mal tous les sujets dont je voulais parler.

Alors, je vais commencer par me présenter. Je suis technicienne de la faune, Anticostienne d'adoption, et j'habite ici depuis 37 ans, ce qui est une bonne raison d'avoir des cheveux gris. Et, parallèlement à ça, bien, je suis aussi guide d'aventure personnalisée à temps partiel durant l'été;

1360 donc, impliquée en tourisme, mais à temps partiel. Et je me suis impliquée dans les organisations
touristiques régionales aussi, l'Association touristique régionale et Voyages Coste, donc, je reçois
souvent les commentaires des touristes et tout, donc ma présentation va toucher à plusieurs
éléments.

1365 Comme les autres intervenants, je suis très favorable à la protection du territoire et
heureuse que l'État agisse maintenant, mais j'ai quelques questions, entre autres sur la protection
du territoire. Le territoire va être exclu de l'exploitation, ça veut dire qu'il n'y a pas de coupe
forestière, pas d'exploitation minière, pétrolière, mais je me demandais qu'est-ce que va être
1370 réellement la protection du milieu naturel. Parce qu'ici, vous savez qu'il y a des cerfs dans notre île,
dans le village, on en voit souvent, c'est à la fois notre emblème, mais parfois et assez souvent,
c'est notre menace aussi, parce que son habitat s'est altéré avec le temps et ça continue.

La forêt se transforme en monoculture, donc, le territoire, il y a toujours des arbres qui
poussent, mais on perd beaucoup de la biodiversité qu'on avait. Les grandes sapinières qui
1375 couvraient le territoire en bonne partie se modifient avec le temps pour des forêts d'épinettes
blanches qui sont beaucoup plus pauvres.

Alors, la forêt a l'avantage d'être une ressource renouvelable quand on compare ça,
mettons, au pétrole. Si on fait un prélèvement qui est bien fait, bien, ça repousse; donc, ça peut
1380 être positif. Ça a été démontré entre autres dans certaines coupes qui ont été faites dans l'ouest
de l'île, la forêt s'est diversifiée par rapport à ce qu'elle était à l'origine. À l'origine dans un
relativement temps court.

Alors, je me demande comment on va protéger la biodiversité, c'est-à-dire la diversité
1385 d'insectes, d'oiseaux, et cetera. Parce que comme la forêt devient, je disais, tout à l'heure, plus
uniforme, bien, c'est certain que, on ne connaît pas encore toutes les espèces qui sont présentes
sur l'île, parce que le territoire est vaste, et on a des grandes chances de perdre des végétaux
rares, des espèces d'oiseaux, d'insectes et tout ce qu'on ne connaît pas encore.

1390 Comment on va aussi financer son exploitation? Sans exploitation, le développement du
territoire là. Donc, je pense que ça prend beaucoup de créativité. Donc, des questions, point
d'interrogation. Je me demande aussi qu'est-ce qui va en être du patrimoine bâti. Je pense entre
autres au camp de gardiens de rivières de l'époque Menier, qui était situé à l'embouchure des
principales rivières autour de l'île, il en reste peu présentement.

1395 Et quand l'île a été achetée par le gouvernement, dans un document on écrivait qu'on ne
devait plus démolir ces traces du passé, parce que, dans le passé, il y a beaucoup de bâtiments
qui ont été démolis, passés au bulldozer ou simplement mis le feu. Quand on n'entretient plus les
bâtiments, c'est facile, ça fait le ménage rapidement, mais il en reste très très peu de ces bâtisses-
là. Puis je pense que dans la réserve de biodiversité, ça prend un permis pour faire de la
1400 démolition.

Est-ce que vous allez autoriser Sépaq à jeter à terre le camp de la rivière Patate? Je sais
que c'était prévu dans les prochains, dans les prochains temps, et ça, c'est un bel exemple des
maisons de gardiens de rivière qui avaient été construites à l'époque Menier autour de 1920.

1405 Concernant la restauration, hier, il y a Nicolas Desjardins qui a évoqué ce sujet-là par écrit.
La bande littorale accueille entre autres des abris temporaires pour les pêcheurs de homard. Il y en
a plusieurs dans l'est de l'île, parce que c'est le secteur qui est principalement exploité. Certains
des abris temporaires sont surprenamment bien... en tout cas, mettons que c'est des beaux
chalets, ça n'a plus l'air d'un abri d'urgence. Et plusieurs pêcheurs, avec le temps, ont vendu leur
1410 permis, donc il y a des traces qui ont été laissées à plusieurs endroits, des traces qui ne sont pas
ce qu'il y a de plus beau. Il y a des déchets monstres à plusieurs endroits.

Je pense que ce dossier-là relève du MELCC, mais c'est sûr qu'il n'y a pas beaucoup de
1415 gens qui viennent ici puis qui explorent le territoire. En tant que technicienne de la faune, bien, j'ai
eu la chance de me promener pas mal, puis prendre des photos, et des vieux frigos, des vieilles
batteries, des toilettes, des choses comme ça, bien, il y a des secteurs où il y en a vraiment
beaucoup; et, si je ne m'abuse, c'est dans la réserve de biodiversité. Donc, je me demandais :
bien, est-ce que, on va faire un ménage entre autres, éventuellement? Ce serait important.

1420 Puis, plus près de nous, bien, il y a certains secteurs de villégiature aussi ou des places où
les compagnies forestières ont travaillé, puis ils ont laissé de gros déchets encore, des belles
traces. Il me semble que, un statut de protection ne va pas tellement si on ne fait pas de
nettoyage. Ça fait que ça me semble incompatible.

1425 Il y a aussi des anciennes gravières qui ont été laissées comme telles, qui n'ont pas été
remises en état dans cette portion-là, parce que la compagnie forestière pensait revenir entre
autres, donc ça a traîné dans le temps; puis, après un certain temps, bien, ça reste comme ça.
C'est courant, là, un peu partout, quand il y a de l'exploitation, puis qu'on ne demande pas tout de

1430 suite de remettre ça en état, bien, le temps passe et c'est oublié, puis c'est l'État qui doit s'en occuper.

1435 Je pense, entre autres, dans le secteur Makasti dans l'ouest de l'île, où il y a une gravière comme ça qui n'a pas été remise en état, il y en a sûrement d'autres. Et concernant la gouvernance, bien, c'était un des sujets qui nous préoccupait, l'ensemble des citoyens de la municipalité, on a près de nous les exemples de la création du parc d'Anticosti en tête, et le schéma d'aménagement du territoire qui a été proposé lors de l'achat de l'île par le gouvernement en 74. C'étaient des vraiment beaux plans. Il y a plusieurs bonnes idées dans ces documents-là qui sont toujours laissées lettre morte.

1440 Je reviens sur notre capacité d'accueil en tant que communauté, en tant que village puis des services qu'on a. Il s'agit qu'on ait une pandémie, quelques beaux reportages à la télé sur notre coin de paradis, puis beaucoup de gens veulent venir ici et ne s'imaginent pas les difficultés pour se rendre à leur but, à leur rêve. Et rapidement, on est submergés, puis on se rend compte que, bien, on ne peut pas, nous, aller partager des services avec les villages voisins, parce qu'on est seuls. Donc, ça demande beaucoup d'efforts du côté de la Municipalité pour absorber ce trop-plein-là et dispenser des services complémentaires.

1450 Il est illusoire de penser que les entrepreneurs locaux peuvent supporter les investissements durant plusieurs années avant de faire leurs frais. Je l'ai vécu plusieurs années, c'est souvent du bénévolat, les gens viennent ici tous dans le même temps, ils aimeraient avoir de tout, mais il n'y a pas de camion à louer entre autres. S'il n'y a pas de camion puis tu restes pris au village, c'est très décevant.

1455 Dernièrement, le gouvernement a octroyé des supports monétaires substantiels à Sépaq qui a construit une belle auberge, rénové son belvédère dans le parc, à la rivière Vauréal, acheté du matériel pour des activités de plein air pour ses clients en forfait. Les citoyens ne retirent rien de ce développement-là. Ces clients à Port-Menier viennent au musée, viennent jaser au bureau d'informations touristiques, crée un certain achalandage. Nous apprécions leur présence, ça fait de la vie dans le village, c'est agréable d'avoir de la diversité, puis des gens qui réalisent que « oh, c'est intéressant quand même », même si on est loin, on a une belle vie, on a une belle qualité de vie. Ça peut nous faire des futurs travailleurs ou résidents.

1465 Tout ça est bien louable, mais ça n'aide pas notre Municipalité à faire face à l'affût de villégiateurs qui arrive soit par le Bella, par leurs propres moyens ou par avion. On a beau leur offrir des gîtes, mais il faut leur donner les moyens de visiter les territoires qui sont convoités, puis c'est sûr que, en protégeant un territoire, bien, il y a une visibilité et ça attire davantage des gens. Il faut du transport pour rendre accessibles le parc et la réserve de biodiversité.

1470 On apprécie vraiment ces infrastructures-là de qualité qui ont été construites comme mentionnées, mais on ne peut pas beaucoup en profiter. C'est tout juste si on peut se faire servir la table d'hôte, si on a pu se faire servir la table d'hôte l'an dernier à l'auberge durant la saison touristique. Bon. Il y avait la pandémie, c'était une bonne raison, mais c'est une bonne table aussi, puis la clientèle en forfait occupe les employés à pleine capacité.

1475 De même, les campings, comme cette année, sont offerts en forfait. En principe, nul ne doit camper ailleurs que dans les campings. On a un règlement municipal qui dit ça, mais c'est un problème. Les gens m'appellent, disent « Mais comment on fait? On ne peut pas réserver de camping. » Sur quatre campings, il y en a trois qui appartiennent à Sépaq et ils ne peuvent pas réserver. « Est-ce qu'on va pouvoir aller camper? » Problème. Alors, on est vite submergés, comme je disais.

1485 L'hiver, il reste maintenant une employée au bureau de Sépaq depuis une dizaine d'années certain. La plupart des cadres et employés techniques à temps partiel du parc, ils font pratiquement du fly-in fly-out. Hier, on disait que, pendant la saison touristique, ils étaient ici, mais ils font quand même une rotation, ils ne vivent pas ici. Avant, parce que ça fait assez longtemps que je suis là, bien, on avait des gens qui habitaient le territoire et qui se sentaient faire partie du territoire. Ça a beaucoup changé, ça a beaucoup évolué, ça, dans les services ou l'implication dans le village, c'est probablement pour ça que vous avez senti, il y a eu quelques commentaires hier par rapport à ça, même si ce n'est pas le sujet direct, là, on a une petite crotte sur le cœur des fois.

1495 Et quand je parlais du parc tout à l'heure, bien, j'attends encore et j'espère que les projets du plan directeur provisoire du parc national de 2004 vont se concrétiser. Parce que ce qu'il y a eu, comme on a mentionné hier, on a vu la création de sentiers, mais il n'y a pas d'activités d'interprétation présentement, de mise en valeur. Moi, j'espérais un sentier de longues randonnées, ça fait longtemps que le parcours a été déterminé, puis on ne le voit toujours pas ce sentier-là. Fait qu'il ne se passe pas grand-chose dans le parc.

1500

Et comment passer sous silence le fait que les gens viennent à l'Île en basse saison? Quand ils viennent en juin ou en septembre, ils se font dire qu'il y a de la chasse, où les campings et les sentiers ne sont pas ouverts, alors, on se demande des fois c'est quoi la différence entre ouvert puis fermé certaines années. Donc, là, il n'y a rien d'ouvert jusqu'à tant que les employés, que les campings, que les forfaits débutent, donc à peu près à la mi-juin; puis à la fin du mois d'août, tout est fermé. Fait que, de plus en plus, il y a des gens qui viennent à la fin du mois d'août puis au mois de septembre.

1505

Alors, c'est problématique, alors que de plus en plus la chasse commence un petit peu plus tard dans plusieurs secteurs, mais quand on a un parc et qu'il n'y a pas de chasse, je ne comprends pas la raison pour laquelle les gens se font dire qu'ils ne peuvent pas y aller, puis c'est dangereux, parce que le chemin, entre autres, sert pour les chasseurs, le chemin qui donne accès au parc.

1510

J'arrive enfin à la gouvernance proprement dite. Pour des raisons énoncées auparavant, je considère qu'il est impératif qu'une ressource permanente soit basée à l'Île, nous représente et soit soutenue par l'État. On l'a mentionné déjà hier, les TLM, que maintenant on sait très bien c'est quoi, toujours les mêmes, il y a ça partout, mais ici, on est un petit village de 150, 175 personnes, donc, les TLM sont essoufflés. Ça prend du temps de réflexion puis de la planification. Ça va vite.

1515

Et ici les gens aussi depuis longtemps, la communauté change beaucoup, il y a une espèce de rotation. Il y a à peu près 50 % des gens qui viennent de l'extérieur, et les gens viennent ici pour travailler; après une couple d'années, s'en vont. Ça a des côtés très positifs, ça rend le village dynamique, mais il y a beaucoup de choses qu'il faut recommencer souvent. Donc, ça vaut la peine avant de faire quelque chose, de prendre le temps, puis quand on change de gens, bien, c'est ça, ça prend plus de temps.

1520

1525

Alors, tel que Madame la Mairesse l'a suggéré, je pense que... je ne suis pas certaine par rapport à la gouvernance, mais je pense que, un siège citoyen, un siège corporatif et un siège municipal au sein de la future structure, l'organigramme, ça pourrait assurer une plus grande implication dans la gestion du futur territoire protégé. Je pense qu'on doit avoir un mot à dire sur la manière d'investir dans la mise en valeur entre autres du développement du territoire puis de sa protection.

1530

1535 En terminant, bien, je vous remercie beaucoup de nous donner l'opportunité de nous exprimer sur plus large que le projet de biodiversité, de la réserve de biodiversité. Notre expérience sur l'évolution du développement à l'Île nous incite fortement à ne pas vouloir répéter les erreurs du passé. Hier, il y a Madame Tremblay, Wendy, qui parlait, qui était toute petite quand on a eu le traversier, bien, ça, ça a été une expérience parlante, là.

1540 C'est beau de vouloir ouvrir les portes puis d'avoir plus de gens, mais il faut être capable de les accueillir, parce que les effets sont très négatifs quand les gens ne sont pas satisfaits. À ce moment-là, ils s'attendaient d'avoir de l'asphalte jusqu'à l'autre bout de l'île, ils étaient contents de voir des animaux tout près de leur tente, mais ils voulaient avoir le confort et tous les services de la Ville au même prix. Fait que ce n'est peut-être pas la clientèle à viser. Donc, c'est pour ça que ça prend du temps de réflexion.

1545 Alors, j'avais terminé.

LA PRÉSIDENTE :

1550 Oui, mais vous avez soulevé beaucoup de questions. Donc, on va travailler avec vous, là, pendant les prochaines minutes. Donc, j'ai pris quelques notes, là, tout au long de votre présentation, puis je vous en remercie.

1555 Alors, je vais me tourner vers le ministère de l'Environnement. Madame Morin soulève la problématique de la protection du territoire, de la protection du milieu naturel, donc pas seulement de la biodiversité. Donc, comment est-ce que vous allez assurer cette protection-là au sein du territoire de la réserve de biodiversité?

1560 Alors, Madame Tremblay?

Mme AUDE TREMBLAY :

1565 Je céderais la parole à Monsieur Boisjoly.

M. DOMINIC BOISJOLY :

1570 Oui. Il y a plusieurs éléments, là, qui étaient... plusieurs questions qui étaient rapportées
par Madame Morin. Il a été question, bien, de protéger aussi la biodiversité, parce qu'on parlait de
notamment protéger la biodiversité par rapport au broutage du cerf qui est un élément, là,
perturbateur important sur Anticosti. C'est sûr que, dans une réserve de biodiversité, la
réglementation nous permet de restaurer les milieux perturbés. Dans le cas du cerf, ce qui est fait
1575 à l'extérieur de la réserve de biodiversité, c'est habituellement une coupe forestière, puis, après ça,
il y a des exclos qui sont installés pour permettre la régénération sans l'effet du broutement du cerf.

Dans un contexte de réserve de biodiversité, puis c'était un peu, je pense, la question de
Madame Morin, étant donné qu'il n'y aurait pas cette exploitation forestière là, comment il serait
possible, là, de restaurer la biodiversité. C'est sûr que, il y a cette volonté-là, c'était énoncé dans le
1580 plan de gestion notamment qu'on a produit pour le site du patrimoine mondial, de participer à cet
effort de restauration de la biodiversité, même dans la réserve de biodiversité. On n'a pas encore
les meilleures façons de faire, parce que ce qui a été étudié principalement jusqu'à maintenant,
c'est dans un contexte d'exploitation forestière.

1585 Donc, par exemple, juste vous illustrer les problématiques qu'on devra ajuster. Les clôtures
actuellement sont installées sur des arbres qui sont maintenus, mais qui a une coupe de part et
d'autre qui est faite, et ces clôtures-là durent environ 10 ans. Dans un contexte de restauration de
la biodiversité, le but ne serait pas juste de restaurer la strate forestière pour qu'ensuite le cerf
revienne puis, en fait, décime la strate en sous couvert, les herbacées, mais ce serait d'installer
1590 des exclos qui durent plus longtemps que, par exemple, 10 ans, de façon à ce que les herbacées
justement puissent, et les plantes arbustives puissent s'installer.

Juste pour vous illustrer, il y a toute une nouvelle analyse en fonction des données
1595 existantes, il y a certains experts dans la salle qui ont beaucoup travaillé là-dessus, il va falloir se
baser sur ces expertises-là dans un contexte, qui n'est pas d'exploitation forestière, pour
déterminer les meilleures façons de restaurer la biodiversité dans un contexte d'aires protégées; ce
qui va être différent de ce qui se fait à l'extérieur. Mais il y a cette volonté-là, puis il y a des budgets
d'immobilisation du ministère qui peuvent être utilisés pour restaurer la biodiversité.

1600 Ça m'amène à une autre question qui a été posée. Pour les sites pollués, par exemple, les
budgets justement d'immobilisation peuvent aussi servir à la dépollution. Dans d'autres réserves de

1605 biodiversité, on a fait des campagnes de dépollution, même des fois de façon hélicoptée, parce que c'étaient les seules façons d'accéder aux sites pollués. Fait que ça, c'est des éléments qui effectivement font partie des responsabilités ministérielles dans une réserve de biodiversité.

1610 Fait que c'est sûr que l'expertise de Madame Morin pour identifier ces sites-là, qui ne sont pas connus de tous, là, souvent justement de par leur nature même, ce n'est pas nécessairement répertorié, va nous être d'une grande utilité.

LA PRÉSIDENTE :

1615 Par rapport justement... elle expliquait qu'il y avait certains abris temporaires, là, qui, si je comprends votre intervention, deviennent des abris permanents. Dans le littoral, comment est-ce que le ministère va réagir ou va surveiller justement ces activités-là de construction dans la réserve de biodiversité?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1620 On a l'expérience, là, dans plusieurs autres aires protégées d'occupation illégale, et, dans ce cas-ci, là, puis là, j'avoue que je ne connais pas tout à fait le dossier, je sais qu'il y a des permis d'abri temporaire par le ministère des Pêches et Océans. Je ne sais pas, là, de ce que je comprends, c'est qu'il y a certains de ces établissements-là qui dépassent de loin la notion d'abri temporaire. Donc, il faudra tout d'abord procéder à un inventaire de la situation, on parle de
1625 combien de camps, lesquels respectent les critères, lesquels ne les respectent pas, et la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* nous donne les moyens d'agir si les critères ne sont pas respectés puis c'est de l'occupation illégale.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Et, ça, est-ce que c'est prévu de faire ce type d'inventaire là?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1635 C'est ce qui se fait dans d'autres réserves où il y a des problématiques comme telles, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Maintenant, elle a également adressé la question du patrimoine bâti et de la restauration de certains... parce que, bon, on veut éviter la démolition, là, de certains bâtiments. Elle parlait des maisons de gardiens, et cetera, puis elle a parlé de certains endroits dont le camp de la rivière Patate. Donc, comment est-ce que vous pouvez protéger ce patrimoine-là?

1645 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

 Le mandat de protection du patrimoine culturel dépasse le... sort un peu du mandat du ministère de l'Environnement, c'est vraiment la protection du patrimoine naturel comme l'indique notre loi. Par contre, je vous amènerais, là, au comité interministériel pour l'inscription à l'UNESCO dans lequel le ministère de la Culture était présent et souhaitait s'investir, là, justement dans la protection du patrimoine bâti de l'Île.

 Fait que ça sort un peu du contexte de la réserve de biodiversité, mais ça s'inscrit plus dans le contexte de l'inscription au patrimoine mondial, où là, les valeurs locales dont fait partie le patrimoine culturel, doivent faire l'objet de certaines mesures, là, gouvernementales, et c'est une question qui s'adresserait plus au ministère de la Culture sur comment ça peut se concrétiser.

1655 **LA PRÉSIDENTE :**

1660 Parfait. J'ai Monsieur Gravel qui voudrait intervenir, Madame Gilbert après, si vous n'avez pas d'objection. Alors, Monsieur Gravel? Votre micro.

M. MATHIEU GRAVEL :

1665 Donc, Mathieu Gravel, à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. Simplement concernant le dossier des squatteurs, là, de ce que Madame Morin donc fait état. Dans l'est de l'île, il y a un dossier à la Municipalité sur cet état de fait là. C'est un dossier qui est un peu complexe, c'est avec le MERN. Effectivement, là, les gens qui gèrent les baux de... les droits pour les abris sommaires ou les... mais il y a des situations de squatteurs, donc illégales, et on est en train de... puis c'est un dossier que ça fait quelques années, là, qu'à la Municipalité, on a relancé le MERN là-dessus. C'est à l'autre bout de l'île littéralement, c'est à deux heures et demie, trois heures du village, là. Donc, c'est loin un peu de tout le monde, puis ce qu'on ne voit pas ne fait pas mal, là, mais,

1675 malheureusement, ça traîne depuis plusieurs années notamment à cause de ça. Les gens des ministères n'ont plus les... ils ne font pas nécessairement une tournée à chaque année pour voir ça.

1680 Je suis content de savoir qu'ils peuvent avoir des fonds par rapport à la réserve de biodiversité pour peut-être restaurer ou nettoyer, c'est évidemment, là... Et puis il y a une certaine réglementation municipale qui peut s'appliquer également, dans la mesure où le territoire municipalisé est à la grandeur de l'île, ça pourra obtenir... appuyer certaines choses, mais c'est difficile de mettre en application tout ça. Le support, là, de nos amis du MELCC va être nécessaire, puis ça prend une concertation un petit peu plus élargie, parce que, il y a une confusion effectivement qu'à un moment donné... et c'était appréhendé un petit peu sur les niveaux des juridictions « qui fait quoi? ». Ça, c'est une préoccupation qu'on a aussi par rapport à
1685 l'harmonisation de nos réglementations municipales versus qui seraient des nouvelles... du nouveau territoire protégé également.

LA PRÉSIDENTE :

1690 Très bien. Il y avait Madame Gilbert qui voulait intervenir.

Mme AMÉLIE GILBERT :

1695 Amélie Gilbert, Sépaq. Je voulais juste amener un complément d'information pour ce qui est de la question relative au patrimoine bâti. Ce que je veux peut-être amener comme information, c'est qu'il y a une réflexion habituellement à la Sépaq sur l'avenir des produits puis infrastructures, tant à Sépaq Anticosti, dans le parc national d'Anticosti. Évidemment, tout le dossier de candidature, l'achalandage fait partie de cette réflexion-là. Donc, je veux m'assurer, moi aussi, que la conservation du patrimoine bâti soit rajoutée, là, dans cette grande réflexion là comme un
1700 élément à considérer.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Donc, c'est un engagement de votre part?

Mme AMÉLIE GILBERT :

1710 Bien, je vais amener ça au groupe qui réfléchit comme un élément à intégrer dans la réflexion.

LA PRÉSIDENTE :

1715 O.K. Parfait. Monsieur Morissette?

LE COMMISSAIRE :

1720 Oui, j'en profite de votre intervention, Monsieur Gravel, pour faire peut-être une petite clarification. Là, on a parlé d'abris temporaires devenus assez permanents dans certaines situations. Là, vous évoquez des baux du MERN, et Monsieur Boisjoly a parlé de permis octroyés par le ministère des Pêches et Océans. Est-ce que c'est deux juridictions qui se chevauchent? Est-ce que c'est deux informations contradictoires? Est-ce que vous pourriez m'éclairer, là? Je vais commencer avec vous, Monsieur Gravel.

1725

M. MATHIEU GRAVEL :

1730 Il y a déjà eu des vérifications à faire effectivement, mais nous, comme Municipalité, il y a des numéros de matricule, donc des unités de taxation, si on veut, donc, on sait quelques éléments, là, quelques-uns de ces baux-là ou de ces ayants droit là. Donc, c'est souvent des compagnies, là, soit à numéro ou des compagnies de pêche, là, qui... Donc, je peux pas vous dire, pointer exactement quels gros chalets, « est-ce que lui est légal? illégal? ». Il y a un dossier là-dessus, comme je vous disais, qui va être... mais je ne peux pas vous dire...

1735

LE COMMISSAIRE :

Mais est-ce que c'est une information que vous pourriez obtenir et fournir à la commission? Par exemple, qui est propriétaire et qui éventuelle est responsable des baux ou de quelle façon finalement la teneur des terres est organisée pour ces abris temporaires là?

1740

M. MATHIEU GRAVEL :

1745 C'est un dossier qui est assez complexe dans la mesure... le fameux inventaire qui a été
fait il y a quelques années, là, il faudrait aller revoir qu'est-ce qui se passe exactement, puis ce
serait à mettre à jour. Mais, oui, on pourrait peut-être vous fournir le dossier dans l'état... je pense
qu'il date de quelques années, peut-être trois, quatre ans, là, ce qu'on a à la Municipalité. Il n'y
1750 avait pas eu d'action faite, on était rendus à... il y a des gens qui sont partis, bon, s'est tombé un
peu dans... Puis il va falloir faire justement l'harmonisation avec les nouveaux statuts. Oui, on
pourrait le faire, on pourrait fournir ce dossier-là à la commission.

LE COMMISSAIRE :

1755 Ça nous intéresserait. Puis, Monsieur Boisjoly, quand vous parlez des permis d'abris puis
du ministère des Pêches et Océans, c'est une juridiction qui est connue et qui est un peu partagée
avec votre ministère? Est-ce que c'est ce que je comprends ou?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1760 Non. Puis je tiens juste à préciser, là, que je n'ai pas l'expertise là-dedans, il faudrait
vraiment s'adresser au ministère de l'Énergie puis des Ressources naturelles pour clarifier cette
situation-là. De ce que j'en comprenais, c'est que, en vertu de la *Loi sur les pêches*, quelque chose
comme ça, un pêcheur pouvait avoir un abri temporaire. Mais là, si c'est plus un abri sommaire qui
1765 est en vertu du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, là, il y a un bail officiel. Mais, il
y avait pour les pêcheurs la possibilité d'avoir, en cas de sécurité, un abri comme ça. C'était ma
compréhension, mais il faut vraiment valider avec le ministère de l'Énergie et des Ressources
naturelles, et le ministère des Pêcheries et Océans.

LE COMMISSAIRE :

1770 C'est ce qu'on va faire assurément. Puis ça m'amène justement à une question peut-être
un peu plus large, là. Tout à l'heure, on avait évoqué les activités vers l'intérieur de l'Île, là, les
activités surtout forestières. Et là, bon, on a des activités qui se déroulent sur la plateforme littorale
1775 de ce que je comprends. Est-ce que, sur toute la plateforme littorale qui est directement dans le
bien, est-ce qu'il y a d'autres activités que... bon, là, on parle d'abris temporaires, mais est-ce qu'il

y a d'autres choses qui s'y déroulent, d'autres activités qui pourraient venir en interaction ou qui pourraient avoir des effets sur le bien? Donc, première question.

1780 Et, dans un deuxième temps, qui a la juridiction de cette portion-là, là, de la plateforme littorale?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1785 Pour la juridiction, jusqu'à la ligne des basses eaux, c'est de juridiction provinciale; donc ce qui est inclus dans le bien, en fait.

1790 Pour les activités, on n'a pas, pour être bien franc, on n'a pas l'inventaire de toutes les activités qui se font sur la plateforme, mais de ce qu'on comprend, c'est quand même marginal, là. On parle de site de pollution, mais comme le mentionnait monsieur Gravel, c'est dans l'est complètement.; donc, ce n'est pas une problématique qui est répandue. Mais dans le cadre justement du plan de gestion, il est question justement de faire l'inventaire, là, des différentes activités qui, même si elles sont marginales, doivent être inventoriées, puis l'impact doit être mesuré.

1795 **LE COMMISSAIRE :**

1800 Donc, ce qui relèverait essentiellement du ministère des Pêches et Océans, c'est ce qui concerne, là, les abris qui seraient octroyés en vertu de la *Loi sur les pêches* pour des abris temporaires?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1805 De ma compréhension qui est très partielle, là, comme je le mentionnais.

LE COMMISSAIRE :

1810 O.K. Puis on fera des vérifications. Je veux juste ouvrir, parce que, là, ça me fait penser à un autre sujet, là, ce qui concerne... Vas-y donc.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Oui, excusez. Avant d'ouvrir un autre sujet, j'aimerais continuer sur un sujet qu'on a
abordé, parce qu'on a eu une question par écrit qui cadre bien, là, l'intervention par rapport à la
restauration pour la biodiversité et les activités sur le littoral. Donc, c'est une question de Monsieur
Daniel Vanier. Je vais vous la lire.

1820 « Afin de diminuer l'accès à la réserve de la biodiversité à Anticosti, le MELCC, entend-il
procéder à court terme, sur un horizon de deux ans, au reboisement d'anciens chemins forestiers
qui demeurent assez nombreux dans le futur territoire de la réserve? Ces chemins fragmentent les
écosystèmes forestiers, deviennent un facteur de dérangement de la faune et peuvent porter
atteinte à des milieux sensibles. »

1825 Et il continue :

« Comment le gestionnaire, le MELCC, prévoit-il contrôler la circulation, en été, sur les
rives de la réserve par les véhicules tout-terrain et, en hiver, par les motoneiges? »

1830 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

1835 Pour les chemins forestiers, c'est un genre d'action qu'on prendrait s'il y a vraiment une
problématique liée aux objectifs de conservation. Par exemple, dans le cas d'Anticosti, est-ce que,
il y a un site fossilifère exceptionnel qui devrait être davantage protégé que ce que fait la
réglementation générale de la réserve de biodiversité? Ça pourrait être une des options qui est
envisagée sans dire que c'est la meilleure option.

1840 Mais, pour l'instant, ce n'est pas quelque chose qui est envisagé, parce que ce n'est pas
nécessairement... L'Île d'Anticosti, c'est un grand territoire qui est difficilement accessible, même si
le Monsieur dit qu'il y a beaucoup de chemins, c'est vrai qu'il y a des chemins, mais il n'y a pas de
secteur fossilifère qui semble particulièrement plus utilisé ou fréquenté, là, au point que ça peut
menacer, là, la valeur universelle exceptionnelle.

1845 Le cas échéant, par contre, il serait possible, avant de fermer des chemins, de, par
exemple, installer une signalisation pour limiter l'accès à des secteurs exceptionnels. Donc, on est
loin de la fermeture de chemins pour l'instant, là.

1850 Puis, pour la circulation sur la platière, encore là, je n'ai pas connaissance de cas problématique sur l'île. Si on se rend compte que, il y a effectivement des secteurs problématiques, c'est qu'il y a probablement la signalisation qui serait l'option la plus facile d'installer à court terme, là, pour rendre la circulation limitée sur ces secteurs-là.

LA PRÉSIDENTE :

1855 Je vous remercie. Tu peux ouvrir.

LE COMMISSAIRE :

1860 Oui, je vais y aller avec la question que j'allais vous poser. Là, on était dans les juridictions, on a parlé pour les abris temporaires, j'allais vous amener vers les phares. Il y a quand même un certain nombre de phares au pourtour de l'île, puis ce qu'on voit, là, dans le document d'information, c'est que les phares sont de propriété fédérale pour certains d'entre eux.

1865 Est-ce qu'il y a eu une négociation ou est-ce qu'il y a eu des discussions avec le gouvernement fédéral, soit pour la juridiction au niveau des phares ou des territoires occupés par les phares, puis, comme on le mentionnait tout à l'heure, là, pour les abris temporaires? Donc, est-ce que ça fait partie des démarches, là, pour la mise en place de la réserve de biodiversité?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1870 On a eu des discussions avec le fédéral pour les phares, mais ça ne concernait pas la propriété des phares, mais plus les transferts de connaissances. Notamment, Monsieur Desrochers a parlé de l'étude du taux d'érosion, bien, c'est quelque chose qui intéresse les gestionnaires, là, du fédéral, parce que ça peut directement affecter leurs infrastructures.

1875 Pour ce qui est des transferts de propriété, des choses comme ça, là, je ferais un essai miroir à la Municipalité, là, qui est peut-être plus en connaissance, là, de...

1880

LE COMMISSAIRE :

1885 Juste pour terminer, vous dites « les gestionnaires », est-ce que vous savez qui sont les gestionnaires des phares?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1890 C'est Pêches et Océans Canada, si je me souviens bien. Je sais que c'est le gouvernement fédéral, là, mais qui exactement? Il me semble que c'est ça, Pêches et Océans.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Monsieur Gravel?

M. MATHIEU GRAVEL :

1900 Mathieu Gravel, la Municipalité. Je ne vais pas trop m'avancer, parce qu'il y a plusieurs phares, puis je pense qu'il n'y a pas vraiment un cas pareil non plus, là. Je vais vérifier si on a un dossier précis là-dessus, je ne suis pas certain, donc, l'inventaire, puis, effectivement, il y a certains... même si c'est des ruines, donc, évidemment, ce n'est plus des phares qui sont en fonction, là. Tout ce qui est... Il n'y a plus de phares traditionnels évidemment, là, en fonction à l'Île d'Anticosti, mais les propriétés fédérales, maintenant, c'est des nouvelles installations, des installations de télécommunication.

1905

Si on parle de la protection du patrimoine plus culturel (inaudible), effectivement, à notre connaissance, il n'y a pas de suivi de la part du fédéral, puis là, peut-être que c'est tout simplement maintenant du territoire public aussi. Je ne peux pas vous donner l'information ici, il va falloir qu'on vérifie, là, qu'est-ce qu'on a de notre côté par rapport à ça.

1910

LE COMMISSAIRE :

1915 Donc, vous allez vérifier pour officialiser à qui appartiennent ces territoires-là dans un premier temps. Puis, deuxièmement, est-ce que vous allez pouvoir nous informer s'ils ont participé au processus de consultation en amont ou?

M. MATHIEU GRAVEL :

Pour la réserve de biodiversité?

1920

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1925

M. MATHIEU GRAVEL :

Moi, je n'étais pas là à ces moments-là, mais je vous confirme que non, c'est ça, le fédéral n'a pas été impliqué, là, à ma connaissance, puis il me semble qu'il a acquiescé, là, qu'il est là depuis le début, là.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, Monsieur Boisjoly, pour les transcriptions.

1935

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui. Non, le fédéral n'a pas participé à la délimitation de la réserve de biodiversité, là. Le fédéral a participé en tant qu'État partie pour déposer la proposition d'inscription, mais comme les délimitations de la limite étaient de juridiction provinciale, il n'a pas été impliqué.

1940

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Merci beaucoup. Je voulais revenir, mais avec une des questions que vous avez évoquées, là. C'est une question spécifique sur les camps de gardiens de rivière qui appartiennent à la Sépaq. Donc, est-ce que ces camps-là -- je vais me tourner vers la Sépaq -- est-ce que ces camps-là font partie de la réflexion que vous évoquiez tout à l'heure? Est-ce que vous avez déjà comme un inventaire? Est-ce qu'il y a de l'information que vous pouvez nous transmettre sur le futur de ces camps-là? Puis peut-être spécifiquement avec le camp que Madame a évoqué, là, le camp de la rivière Patate. C'est bien ça?

1950

Mme DANIELÉ MORIN :

1955 Je pense que madame a déjà répondu tout à l'heure en disant qu'elle en ferait mention à ses supérieurs. Ou au comité, là, je ne sais plus exactement.

Mme AMÉLIE GILBERT :

1960 Bien, je peux peut-être rajouter en complément que, dans le fond, il y a une démarche qui est en cours, donc, la résultante, elle n'est pas encore disponible, mais il y a un paquet d'éléments, là, qui ont été pris en compte là-dedans sur notamment l'achalandage peut-être qui sera revu à la hausse avec l'inscription, toute l'organisation des produits et services qu'on veut offrir sur l'île. Donc, c'est en cours, mais je n'ai pas en main les éléments pour vous dire l'orientation qui est prévue, là, pour...

1965 **LE COMMISSAIRE :**

Spécifiquement pour ce camp.

1970 **Mme AMÉLIE GILBERT :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1975 C'est bon. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1980 Alors, c'était une intervention de madame Gilbert de la Sépaq.

Mme AMÉLIE GILBERT :

1985 Je suis désolée. Si vous me permettez...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1990

Mme AMÉLIE GILBERT :

... j'ajouterais peut-être un élément sur l'interprétation, à la fois hier soir et aujourd'hui, il en a été question, puis je peux peut-être vous amener quelques éléments, là, sur les activités d'interprétation du parc national.

1995

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2000

Mme AMÉLIE GILBERT :

Je pense que ça va être intéressant, là, de l'amener ici. Donc, il y a eu quand même la mise en place, là, dans le parc national Anticosti d'activités d'auto-interprétation, donc à la fois des activités qui sont physiques, donc, l'installation de panneaux d'interprétation sur les différents sites du parc, puis également des activités qui sont plus de nature virtuelle, donc des activités balados. Et ça, il y en a qui sont propres ici au parc national Anticosti, mais c'est également des formules qu'on voit dans d'autres parcs nationaux. Donc, ça, c'est une chose.

2005

Il y a également, puis Madame Morin l'a mentionné tout à l'heure, des activités d'interprétation qui se font à partir de l'auberge. Donc, il y a deux guides-interprètes qui ont été embauchés l'année passée pour une journée, là, qui est dédiée à la visite du parc. Donc, la clientèle qui réside à l'auberge passe une journée dans le parc national et est accompagnée d'un guide-interprète. Donc, il y a deux emplois qui ont été générés, là, par cette activité-là.

2010

Et je terminerais en disant que cette année, il va y avoir un site qui va être aménagé, un site physique juste un peu avant le belvédère de la chute Vauréal, donc, installation en bois, des bancs, des activités qui favorisent, là, l'interprétation. Donc, ce site-là va pouvoir être utilisé par les différents usagers, mais l'objectif, c'est de tendre à ramener des activités d'interprétation à ce site-là, donc.

2015

2020

Je tenais à apporter ces éléments-là.

LA PRÉSIDENTE :

2025

Je vous remercie, Madame Gilbert. Madame Morin, là, on a abordé plusieurs éléments avec vous. Est-ce que, pour l'instant, vous avez des questions complémentaires par rapport à ça? Il m'en reste un à aborder. Mais, par rapport, là, à la conservation, la restauration, le patrimoine bâti, les activités, est-ce que vous avez des questions complémentaires?

2030

Mme DANIÈLE MORIN :

Non.

2035

LA PRÉSIDENTE :

Non.

2040

Mme DANIÈLE MORIN :

Les réponses ont été quand même assez claires.

LA PRÉSIDENTE :

2045

Parfait. Alors, on continue. Vous avez abordé la gouvernance et l'implication locale par rapport à cette gouvernance-là. Et je n'aborderai pas tout de suite la structure de gouvernance, mais je vais aborder un de vos objectifs de gestion qui est l'objectif 4, qu'on aimerait comprendre davantage en lien avec ce que nous avons entendu hier. On a d'ailleurs avec nous Monsieur Perreault qui a fait une intervention dans ce sens-là hier. Donc, l'objectif de gestion 4 est « promouvoir un tourisme durable compatible avec la vision de la communauté locale ».

2050

Donc, autant qu'on a l'enjeu de promouvoir un tourisme avec la Sépaq, maintenant avec la réserve de biodiversité, puis on voit, suite à la présentation de Monsieur Desrochers qui va avoir des activités de recherche, puis il y a quand même un certain engouement, comment est-ce que vous pouvez, là, expliquer cet objectif de gestion là?

2055

Puis, ensuite, on prendra une pause.

Mme AUDE TREMBLAY :

2060

La question...

LA PRÉSIDENTE :

2065

Elle n'est pas claire, c'est ça?

Mme AUDE TREMBLAY :

2070

Bien, est-ce qu'on peut avoir des précisions? C'est peut-être comme ça que je l'aurais amené...

LA PRÉSIDENTE :

2075

On voit, de ce que j'ai compris, au sein de la Municipalité, c'est que, oui, on est en train de créer des arrêts touristiques, mais que les résidents nous font part de certaines limites. Et là, on a un parc national, on a des pourvoiries sur le territoire qui s'organisent, et l'implication de la communauté aimerait être plus présente, là, ils aimeraient avoir un certain apport. Mais là on va avoir une réserve de biodiversité, cette réserve de biodiversité là va avoir un certain rayonnement. Elle va avoir un certain rayonnement justement par le site, l'inscription au site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2080

2085

Donc, il y a des objectifs qu'ils nous ont fait part, la Municipalité, hier, des objectifs de tourisme, de développement touristique dont l'exclusion de certains territoires pour pouvoir réaliser cette vision-là. Et là, vous, vous inscrivez ça, là, comme objectif de gestion. Donc, comment vous allez concilier tout ça?

Madame Tremblay?

Mme AUDE TREMBLAY :

2090

J'ai envie de me référer quand même un peu à la structure de gouvernance, parce que...

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez. Vous pouvez.

2095

Mme AUDE TREMBLAY :

... si vous vous souvenez, hier, dans la structure de gouvernance, la société de gestion, qui va devoir être créée, va venir assumer deux secteurs d'activité, là, si on revient dans le grand schéma, on a l'aspect protection qui va rester entre les mains du ministère de l'Environnement et deux secteurs d'activité qui vont relever de la société.

2100

LA PRÉSIDENTE :

Savez-vous quoi? On va prendre une pause. O.K. Pendant la pause, on va mettre la carte, votre organigramme de gouvernance, là, pour que tout le monde puisse la voir, puis qu'on puisse se référer. Parce que, lors de votre présentation, il y en avait plusieurs planches, là, qui montraient différents diagrammes, la structure intérimaire puis la structure permanente, et cetera. Donc, pour éliminer toute confusion puis avoir une discussion qui soit constructive par tous, et pour éclairer, là, les gens, pour qu'ils puissent participer aussi, là.

2105

2110

On va prendre une pause de 15 minutes. Pendant cette pause, on pourra mettre la présentation et ensuite nous entendrons votre réponse et vos explications. Et madame Motard-Côté, là, vous pourrez élaborer par rapport à la structure de gouvernance.

2115

Est-ce que ça vous va, madame Morin?

Mme DANIÈLE MORIN :

Parfait.

2120

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, on vous revient dans 15 minutes.

2125

LE COMMISSAIRE :

Merci, madame Morin.

2130

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

2135

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons reprendre les travaux, si vous voulez bien prendre place.

2140

Alors, Madame Morin, si jamais, suite à l'intervention qu'on va faire, vous voulez compléter votre questionnement, vous avez juste à vous rapprocher, là, puis ça va nous faire plaisir de vous écouter.

2145

Alors, madame Tremblay, est-ce que vous voulez que je répète la question ou ça va?

Mme AUDE TREMBLAY :

Ça va.

2150

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Alors, la parole est à vous. Vous pouvez vous déplacer à la table des participants, si vous voulez, pour la présentation PowerPoint. Donc, c'est madame Jessie Motard-Côté qui va prendre la parole?

2155

Mme AUDE TREMBLAY :

Exactement.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

2165

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Oui. Bonjour. Jessie Motard-Côté, MELCC. Alors, je vais me permettre de revenir un petit peu en arrière pour...

2170

LA PRÉSIDENTE :

Rapprochez votre micro.

2175

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

... essayer de bien parler, de bien répondre à la question. Donc, ce ne sera pas bien long, je vais tenter de bouger les diapos.

2180

LA PRÉSIDENTE :

Et nous avons le même problème.

2185

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Oui, là, ça marche ici, mais pas là.

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

2190

J'aimerais juste souligner que je n'ai pas eu de minutes de plus, là, parce que ça a bogué.

LA PRÉSIDENTE :

Pardon?

2195

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

2200 J'aimerais juste souligner que moi, je n'ai pas eu de minutes de plus, parce que ça a bogué hier. Je faisais des pauses sur le *timing*.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Oui oui, on gère ça de façon équitable et juste. Donc, ça fonctionne? Oui.

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2210 Parfait. Alors, comme mon collègue Dominic Boisjoly vous a certainement expliqué hier, ce qui est proposé dans la gouvernance, c'est que la gestion des aires protégées qui relève du MELCC, donc la réserve de biodiversité, et les réserves écologiques, soit partagée entre le MELCC et la future société de gestion. Donc, le volet protection demeurerait une responsabilité du MELCC alors que la société de gestion s'occuperait des aspects mise en valeur et recherche.

2215 Donc, là, je vais, juste pour mieux expliquer, quand on parle de mise en valeur, nous, ce qu'on entend par là, c'est vraiment la présentation de la valeur universelle exceptionnelle, des fossiles, la biodiversité et de rendre l'accès... de rendre ça accessible pour les gens. Ce n'est pas nécessairement fait à l'opposé de faire la promotion du tourisme, par exemple, notre objectif, ce n'est pas d'attirer plus de gens, d'amener plus de gens, c'est de rendre ça accessible aux gens.

2220 Pour ce qui est de la promotion du tourisme et tout, ça, c'est vraiment quelque chose qui relève de la Municipalité, puis c'est à la Municipalité de décider où et comment elle veut amener cet aspect-là de tourisme. On a mis, nous, dans notre plan de gestion justement comme quatrième objectif, la promotion du tourisme durable, c'était vraiment comme avec la volonté de travailler avec les différents partenaires sur cet aspect-là pour s'assurer de l'aspect durable, pour s'assurer
2225 que la façon dont le tourisme va être développé va respecter les objectifs de protection et de conservation de la réserve de biodiversité.

LA PRÉSIDENTE :

2230 O.K. Donc, je ne veux pas trop ouvrir sur un autre sujet, mais peut-être que je vais devoir, là, juste pour bien comprendre. Parce que vous avez choisi une catégorie 3, et quand je lis, la

2235 classification est de catégorie 3, et quand je lis les objectifs de l'Union internationale pour la conservation de la nature sur la catégorie 3, on ne voit pas nécessairement le tourisme, on le voit plutôt dans une classification de catégorie 2. Donc, lorsqu'on lit les objectifs de gestion, là, on se demande : pourquoi avoir choisi une catégorie 3 et non une catégorie 2?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2240 Oui. Je vais passer la parole à Dominic.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Boisjoly ou madame Tremblay? Monsieur Boisjoly.

2245 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

2250 Oui, merci. En fait, faut comprendre que les catégories de gestion de l'UICN, puis ça, l'UICN le précise, ce n'est pas toujours un seul critère qui s'applique avec toutes ces conditions pour une aire protégée. Le processus décisionnel pour attribuer une catégorie de l'UICN à une aire protégée, il y a une aire décisionnelle qu'on utilise au ministère. Le premier élément, c'est : est-ce que, un, ça correspond à la définition d'une aire protégée? Et si, après ça, on répond oui à cette question-là, on essaie de déterminer la catégorie qui s'applique le plus au territoire en question.

2255 Dans le cas d'Anticosti, comme dans le cas d'une autre réserve de biodiversité, qui est la réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar, qui vise aussi la protection d'éléments, de monuments spécifiques, là, qui sont un réseau karstique, le choix de la catégorie 3 a été identifié, parce que, bien justement, ça correspond bien à... même si le site a une très grande superficie, dans le cas d'Anticosti, on vise un élément naturel spécifique qui est de nature géologique dans ce cas-ci, paléontologique, comme c'est le cas dans le Karst-de-Saint-Elzéar, alors que les catégories 2, bien, ce sont des éléments représentatifs, et qui visent aussi, oui, la récréation. Mais ce n'est pas exclu, dans le cas d'une catégorie 3, même si ce n'est pas l'objectif premier du territoire.

2265 Mais dans le cas d'Anticosti, l'objectif premier est vraiment bien la protection de cet élément naturel spécifique là qui sont la géodiversité et les fossiles d'Anticosti.

LA PRÉSIDENTE :

2270 On va avoir d'autres questions plus tard à ce sujet-là, mais je veux revenir, là, un petit peu
aux préoccupations des citoyens qu'ils nous ont fait part, comment concilier, là... Bon. Ils nous ont
parlé de leur désir de travailler plus en étroite collaboration avec la Sépaq. Donc, quel rôle vous
allez leur donner dans leur vision de développement touristique, comment est-ce que ça pourrait...
vous allez pouvoir, là... et comme vous dites, là, ici, c'est « promouvoir avec la vision de la
communauté locale »?

2275

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2280 Bien, c'est ça, comme je disais, la promotion du tourisme, nous, ça ne fait pas partie de nos
responsabilités au MELCC. Donc, ça va être quelque chose qui va être probablement aussi avec
l'aspect mise en valeur de la société de gestion qui pourra...

LA PRÉSIDENTE :

2285 Votre société de gestion, si je comprends bien, ça va être un OSBL, donc, un organisme à
but non lucratif, qui va avoir un conseil d'administration et qui va avoir des membres. Le conseil
d'administration, je pense que vous avez une planche là-dessus. Donc, vous avez un conseil
d'administration dont la communauté, puis la MRC qui représente les citoyens vont être présents.
Et vous allez avoir des membres, qui est sur une autre planche.

2290

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Ça, le conseil de gestion qui est différent.

LA PRÉSIDENTE :

2295

Ce n'est pas le conseil de gestion, je reviens encore à l'OSBL. Voilà! Donc, là...

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2300

Ça, c'est le conseil de gestion.

LA PRÉSIDENTE :

2305 Ça, c'est votre conseil de gestion. O.K. Puis là, comment vous allez délimiter... Parce que, là, on voit encore la Municipalité, on voit encore la MRC, les communautés innues, comment est-ce que ces personnes-là qui vont être sur la société de gestion et sur le conseil de gestion, comment est-ce qu'ils vont savoir quel chapeau ils portent? Parce qu'ils sont sur deux endroits de votre gouvernance.

2310 **Mme AUDE TREMBLAY :**

Si je peux me permettre.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Oui.

Mme AUDE TREMBLAY :

2320 Aude Tremblay, MELCC. Peut-être que ça vaudrait la peine de reprendre le temps d'expliquer l'ensemble de l'organigramme pour bien voir où chacun des acteurs se situe, l'interaction entre les différentes entités prévues, puis, après ça, de donner des exemples plus spécifiques comme notamment en matière de mise en valeur tourisme.

2325 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Mais gardez en tête, là, ma question par rapport, là, au rôle de la Municipalité, de la MRC, qui se retrouve autant sur le conseil d'administration de la société et qui se retrouve également au conseil de gestion, et de bien comprendre, là, parce que, bon, l'OSBL va avoir des règlements de régie interne, là. J'essaie juste de voir quel chapeau ils vont porter, à quel moment.

2330 Donc, je vous laisse la parole, madame Motard-Côté.

2335

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2340 Parfait. Donc, je vais juste faire un petit peu l'explication de ce diapo-là, parce qu'on a apparemment manqué un peu de temps hier et ça s'est passé vite.

2345 Donc, ce qui est proposé comme gouvernance permanente, c'est que, bon, là, évidemment, les réserves qu'on pose... le bien se retrouve à 95 % à l'intérieur des réserves, des aires protégées gérées par le MELCC, il y a 5 % qui se retrouve dans le parc national. Donc, le MFFP et la Sépaq vont continuer à être les gestionnaires pour le parc national et le bien dans le parc national. Le MELCC va s'occuper de la portion protection pour les réserves et la société de gestion s'occuperait de la mise en valeur et de la recherche dans les réserves.

2350 Pour assurer une gestion cohérente sur l'ensemble du site, du patrimoine mondial, on propose de mettre en place un comité de coordination, donc, ça, qui regrouperait les quatre entités gestionnaires de sites. Ça, ça vient d'une exigence de Parcs Canada. Parcs Canada qui est les représentants de... Bon. La convention du patrimoine mondial a des États membres, le Canada est un État membre comme d'autres pays, puis Parcs Canada sont responsables de la mise en œuvre de la convention au Canada.

2355 Donc, une de leurs responsabilités, c'est d'aider les sites à préparer leur proposition d'inscription, leur candidature et de préévaluer les candidatures. Puis quand on leur a proposé, fait une première proposition, ils nous ont dit : « Il faut absolument que vous fassiez un plan de gestion pour le site, pas juste pour la réserve de biodiversité, pour le site dans son ensemble. »

2360 Et c'est là que, on a commencé les discussions avec le MFFP et la Sépaq pour voir, pour s'entendre ensemble sur la structure de gouvernance à adopter. Et puis la création du comité de coordination sert à ça, à arrimer toutes les décisions qui sont prises dans un même objectif, avec les mêmes objectifs de gestion pour l'ensemble du site.

2370 Ce qui est proposé aussi, c'est qu'il y ait un conseil de gestion qui aurait un rôle, le rôle de formuler des avis et puis ce serait aussi une plateforme d'échange d'informations entre les gestionnaires de sites et les acteurs locaux. Donc, les membres, effectivement, on parle de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, communauté innue de Ekuanitshit, communauté innue de Nuthaskuan, la MRC et puis les autres au besoin.

2375 On a suggéré la mise sur pied de deux comités consultatifs, un comité communautaire et un comité scientifique. Puis là, ça, c'est des exemples de différentes personnes, groupes ou personnes qui pourraient être représentés dans le comité communautaire, et des personnes-ressources, donc qui ne seraient pas votants, mais qui seraient là présents pour aider sur le conseil de gestion.

2380 Donc, là, pour revenir à votre question, à savoir : pourquoi la Municipalité serait membre? La composition de l'OSBL, du CA, ça, ça vient d'une recommandation de la Table des partenaires pour la candidature, comme c'est du patrimoine mondial, que ça soit les différents paliers administratifs impliqués par la gestion du site, qu'ils soient représentés puis qu'ils soient membres du CA.

2385 **LA PRÉSIDENTE :**

Et quel va être le rôle du CA de la société de gestion qui pourrait les distinguer du conseil de gestion du site?

2390 **Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :**

2395 Bien, la société de gestion va être décisionnelle pour son mandat pour le territoire, sur le territoire des réserves alors que le conseil de gestion, c'est un comité aviseur, finalement.

2395 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est les mêmes acteurs. Donc, comment séparer leur rôle? Comment est-ce que je peux aviser et décider sur mes avis?

2400 **Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :**

Oui.

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est un petit peu ça que je me questionne.

Mme AUDE TREMBLAY :

2410 D'abord, il y a aussi la possibilité de nommer différents niveaux de représentativité. Je pense, par exemple, à des élus versus des représentants administratifs au niveau de la Municipalité ou au niveau des communautés autochtones, par exemple.

M. DOMINIC BOISJOLY :

2415 Bien, c'est ce que j'allais dire. En fait, les membres d'un conseil de gestion vont être là surtout à un niveau professionnel, pour apporter, par exemple, des connaissances sur le territoire, que ce soit au niveau, là, de la Municipalité. Bien, par exemple, mettons, le DG ou l'aménagiste ou, si aménagiste il y avait, pourrait participer au conseil de gestion pour fournir des propositions basées sur des connaissances professionnelles, alors que le CA, par exemple, ces avis-là sont de nature sur la mise en valeur ou la recherche, le CA pourrait être par exemple à un niveau supérieur, là, que ce soit au niveau politique, la mairesse sur le conseil d'administration.

2420

LA PRÉSIDENTE :

2425 Oui, dans une grosse municipalité, ça pourrait. Mais ils nous ont présenté les deux, ensemble, hier, leur mémoire, parce que justement leur rôle est assez indissociable, là, ils travaillent main dans la main. Donc, de séparer ça, je... Est-ce que vous avez une vision du *Règlement de régie interne*? Non? Pas encore?

2430 **Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :**

Non, tout ça, ça reste à mettre sur pied.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Ça reste à mettre sur pied. O.K. Maintenant, j'ai une autre question, puis on va y revenir, je vais éclaircir un petit peu. Vous avez un comité de coordination, puis, bien, vous dites que la société est décisionnelle, le MELCC est décisionnel, la Sépaq et le MFFP, dans leur cadre de leur champ de compétence, comment vous allez gérer les conflits? Est-ce qu'il ne manque pas quelque chose? Qui va gérer les conflits si on n'a pas la même vision?

2440

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Les conflits entre les différents...

2445

LA PRÉSIDENTE :

Au sein du comité de coordination.

2450

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Bien, c'est ça, là, le comité de coordination, ça va être là où les discussions se passent, et puis ils vont... ça va quand même... la décision ultime va quand même être aux différents... t'sais, au MFFP, à la Sépaq, au MELCC, à la société, de prendre leurs décisions pour leur mandat. Mais les discussions d'arrimage puis essayer de, tout le monde, s'en aller dans la même direction, ça va se passer au comité de coordination.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais je veux juste savoir, parce que...

2460

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Si, par exemple, le MELCC finit par prendre une décision qui va à l'encontre de ce que le comité de coordination a suggéré? C'est ça?

2465

LA PRÉSIDENTE :

Bien, en fait, si, au sein du comité de coordination, il n'y a pas d'entente, il n'y a pas une vision commune pour protéger le bien qui fait partie du site du patrimoine mondial Anticosti?

2470

M. DOMINIC BOISJOLY :

Peut-être faire référence à l'entente entre les ministres.

2475

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2480 Oui, effectivement, il y a eu une entente qui a été signée justement pour assurer, là, que tout le monde s'engageait à travailler ensemble pour avoir une vision commune, la gestion qui va être faite, entre le MFFP et le MELCC. Donc, il y a cette entente-là qui, un peu, engage les parties à travailler ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Et est-ce que la société va faire partie de cette entente-là?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2490 Non.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Non. O.K. donc, là, ça me ramène, j'ai pris un long détour, mais aux préoccupations qui nous ont été soulevées entre la vision de la Municipalité par rapport à ce qu'elle peut offrir en terme touristique. Et ça rejoint un petit peu, là, les discussions qui ont eu lieu par rapport à la Sépaq hier, et ce qui peut être leur rôle qu'ils peuvent avoir au sein de ce comité de coordination là.

Mme AUDE TREMBLAY :

2500 Je donnerais peut-être un élément d'information par rapport à la question du décisionnel ultime du comité de coordination. Lorsque le comité sera mis en place, dûment créé, ça appartiendra aux membres de se doter d'une certaine charte de fonctionnement puis d'un système de règlement des différends, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

2510 O.K.

Mme AUDE TREMBLAY :

2515 Je comprends bien l'enjeu que vous soulevez, qu'il aurait été intéressant d'avoir un organe
décisionnel suprême, mais la difficulté qu'on rencontre, c'est que chacun des ministères, dans
l'application de ses lois dont ils sont responsables, est autonome sur les aires protégées qui
relèvent de leur juridiction.

2520 Donc, ça devient difficile de créer un organe suprême, à moins de venir créer une nouvelle
société d'État, par exemple. Puis comme on l'a mentionné hier, il a été évalué que, pour se
conformer à la Loi sur les sociétés d'État, dans le cadre du besoin de se doter de structures assez
rapidement dans le contexte de l'UNESCO, cette option-là a été écartée.

2525 L'autre intérêt qu'on voit au comité de gestion, c'est que le comité de gestion, en étant
nourri notamment par les comités aviseurs scientifiques communautaires, ça devient une structure
où ils peuvent faire part de leurs préoccupations sur chacun des grands termes de protection, mise
en valeur, aspect scientifique, autant au ministère de l'Environnement qu'à la société, qu'à la
Sépaq, et qu'au MFFP, puisqu'ils sont tous membres du comité aviseur.

2530 Donc, on peut penser que les préoccupations sur la mise en valeur ou le tourisme va
pouvoir avoir une voix directement entre le comité de gestion puis le comité de coordination du
site.

LA PRÉSIDENTE :

2535 O.K.

Mme AUDE TREMBLAY :

2540 Et je reviens aussi à la discussion qu'on a eue hier. S'il y avait des développements, par
exemple, des développements de bâtiments, d'infrastructures...

LA PRÉSIDENTE :

2545 Oui, d'infrastructures, oui.

Mme AUDE TREMBLAY :

2550 ... liés au tourisme, dans la réserve de biodiversité, par exemple, bien là, le cadre légal de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* va continuer à s'appliquer, et le ministère devra évaluer ultimement si le projet ou l'activité est conforme aux objectifs de conservation et autoriser, avec conditions, s'il y a lieu, le projet ou l'activité.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Monsieur Morissette?

LE COMMISSAIRE :

2560 Oui. Je veux peut-être moi aussi faire un pas de recul pour bien comprendre. Vous parlez du site. On s'entend que c'est le site du patrimoine mondial de l'UNESCO. On est d'accord là-dessus? O.K. Et là, on parle de la réserve de biodiversité projetée qui est incluse dans cette structure-là. Qu'en est-il spécifiquement pour la réserve de biodiversité, de la gouvernance? Comment ça fonctionne que pour la réserve de biodiversité d'Anticosti?

2565 Parce que dans la diapositive que vous nous présentez ici, il y a « réserve de biodiversité projetée ». Donc, celle-ci existe déjà. Donc, il y a déjà des démarches qui ont été faites en ce sens. Et comment on départage le site? Parce que toutes les diapositives que je vois ici, ça parle du site, de ce qui est spécifique à la réserve de biodiversité.

2570 **Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :**

2575 Oui, bien, la réserve de biodiversité a été créée spécifiquement pour ce projet-là, et c'est assez récent, fait que ça ne fait pas longtemps que ça existe, il n'y a pas de... pour l'instant, il y a une gestion minimale qui est faite, et puis, ici on parle de gouvernance, je pense qu'on peut dire que c'est la même gouvernance que toutes les autres réserves de biodiversité du réseau. Donc, c'est beaucoup une responsabilité de la Direction des aires protégées au MELCC. Dominic pourrait faire le parallèle, là, peut-être avec des exemples de comment ça fonctionne dans d'autres réserves de biodiversité.

2580

LE COMMISSAIRE :

2585 Mais je veux juste savoir, quand vous parlez de gestion minimale, est-ce que vous pouvez élaborer?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2590 Bien, gestion minimale, c'est-à-dire que, normalement, dans le processus, là, de création des aires protégées, puis, encore là, ce n'est pas mon expertise, mais il y a des étapes, puis ça prend du temps avant d'arriver à la mise en place d'une gestion, de la gestion d'activité, de mise en valeur, de choses comme ça. Fait que, là, nous, on est encore très très tôt dans le processus de création. Elle n'est même pas créée, elle n'est même pas permanente encore. D'habitude, ça arrive toujours après, après l'attribution d'un statut permanent qui a une gestion qui se met en place. Donc, c'est ça que je voulais dire par « minimale ».

LE COMMISSAIRE :

2600 Parfait. Je comprends très bien.

Mme AUDE TREMBLAY :

Peut-être un petit complément sur ce sujet-là, si vous me permettez.

LE COMMISSAIRE :

Oui, si vous voulez, Madame Tremblay.

Mme AUDE TREMBLAY :

2610 Parce que c'est un point important que Madame Motard-Côté vient d'apporter. C'est qu'habituellement, la gestion se met en place une fois le statut permanent octroyé. Actuellement, le contexte de l'UNESCO fait en sorte qu'on souhaite mettre rapidement une structure progressive pour être capable de prendre des bouchées d'avance, si on veut, ce qui fait que, là, à l'heure où on se parle, on est encore en train de réfléchir aux meilleures structures à mettre en place avec les partenaires.

Et comme cette structure-là a été remise en question (inaudible) aux présentes audiences, c'est encore perfectible, là, comme structure.

2620 **LE COMMISSAIRE :**

2625 Tout à fait. Je comprends bien, mais je crois qu'il y a quand même un certain avancement. Vous avez évoqué, Madame Motard-Côté, le plan de gestion qui a été mis en place, est-ce que ce plan de gestion là peut être déposé à la commission? Puis est-ce que vous pouvez en tirer les grandes lignes cet après-midi pour qu'on ait juste peut-être une vue d'ensemble du plan de gestion. Et là, on parle bien du site du patrimoine mondial de l'UNESCO, n'est-ce pas?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2630 Oui, tout à fait. Alors, juste pour remettre en contexte un peu. Le plan de gestion, c'est en fait une exigence dans le cadre de la proposition d'inscription. Il faut aussi remettre un plan de gestion. Il faut se mettre dans l'esprit que ça, c'est un plan qui est proposé pour être mis en œuvre lorsque le site sera inscrit comme sur la liste du patrimoine mondial. Donc, nous, dans notre tête, ce plan-là, il serait effectif, par exemple, à l'été 2023.

2635 Donc, on a fait un plan. C'est sûr que là, il y avait encore beaucoup d'éléments qui étaient incertains, qui restaient à voir, puis il y a certainement beaucoup de choses qui vont encore se passer dans la prochaine année, d'ici à ce que ce plan-là soit mis en œuvre. Donc, probablement qu'il va falloir adapter certains aspects du plan qui a déjà été présenté. On va pouvoir le partager certainement.

2640 C'est un plan qui détaille un peu la section 5 de la proposition d'inscription qui parle de la gestion. Donc, il va y avoir un petit peu plus de détail tout simplement.

2645 **LE COMMISSAIRE :**

Puis est-ce que la gouvernance est abordée ou c'est simplement...

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

2650 La gouvernance est abordée au plan de gestion.

LE COMMISSAIRE :

Puis là, on est à une autre étape avec ce que vous nous présentez cet après-midi?

2655

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

C'est pas mal la même chose qu'il y a dans le plan de gestion, c'est ce qu'on présente, maintenant.

2660

LE COMMISSAIRE :

Puis quand on parle spécifiquement du rôle de chacun des membres, ça a déjà été établi dans le plan de gestion?

2665

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Il y a des propositions qui ont été faites dans le plan de gestion.

2670

LE COMMISSAIRE :

O.K. Et puis je reviens avec une question qui vous a été posée et je vais la poser courte. Comment départager le rôle de chacun?

2675

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Est-ce que vous pouvez me donner un exemple spécifique, là, de...

LE COMMISSAIRE :

2680

Bien, si je regarde les personnes-ressources ici qui est le MELCC, je regarde dans la société de gestion, le gouvernement du Québec apparaît, et je regarde dans le comité de coordination, le MELCC revient. Et là, je conviens qu'il y a plusieurs personnes qui peuvent travailler pour le projet du site du patrimoine mondial de l'UNESCO, mais comment on départage le rôle de chacun?

2685

Il y a toujours l'idée un peu de toujours les mêmes, là, qu'on a entendus à quelques reprises; donc, comment on fait pour départager le rôle puis que ce ne soit pas toujours les mêmes?

2690

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Effectivement, mais donc, c'est vrai que ce serait différents niveaux probablement, donc ce qui est proposé... Puis là, t'sais, le MELCC est là, mais dans le comité de coordination, ça va être des gens probablement au niveau de gestionnaires qui ont, t'sais, qui seront près des décisions, qui vont faire, qui vont amener des recommandations aux autorités du MELCC, par exemple, alors que dans le conseil de gestion, on voit plus des représentants du MELCC et des autres entités qui seraient peut-être plus au niveau professionnel, par exemple, avec les mains, t'sais, plus de connaissances terrain de... et en détail du projet, donc...

2695

2700

Mme AUDE TREMBLAY :

Il est (inaudible) que ces professionnels-là, comme c'est inscrit sur le diapo, sont des personnes-ressources qui servent plus à orienter les discussions ou à répondre à des questions pour s'assurer que ce qui est discuté, ce qui est réfléchi, ce qui est proposé, notamment cadre avec le cadre légal de chacun des ministères qui sont énoncés là.

2705

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Donc, là, ces ressources-là sont disponibles dans un contexte ministériel. Comment on fait pour avoir ces mêmes ressources-là avec la même représentativité pour une Municipalité comme celle de L'Île-d'Anticosti?

2710

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Bien, c'est une bonne question. On peut en discuter, s'il y a... t'sais, nous, on reste ouvert, là, à des meilleures solutions. Donc, si vous en avez...

2715

LA PRÉSIDENTE :

Bien, on essaie juste de réfléchir tout haut, là.

2720

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Oui oui oui.

2725

LA PRÉSIDENTE :

On réfléchit tout haut. On n'essaie pas, là, d'essayer de vous enfarger, là, on essaie vraiment de comprendre votre vision. Et on sait... c'est pour ça qu'on est ici aussi, là, le ministre nous demande d'être ici pour comprendre cette vision-là et pouvoir la gratter, et c'est dans ce contexte-là, là. Mais je vois que Monsieur Boisjoly lève le doigt, là.

2730

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui. Et puis là, j'ai perdu mon idée, je vais...

2735

LA PRÉSIDENTE :

Bon bien, (inaudible) on va continuer.

2740

LE COMMISSAIRE :

Mais je réitère aussi, l'idée, c'est d'aller chercher l'information avec vous, là.

2745

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui oui.

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Oui oui oui.

2750

LE COMMISSAIRE :

C'est d'aller la chercher avec vous, puis ce n'est pas dans le but de vous piéger ou quoi que ce soit. Ce n'est vraiment pas là que je veux aller. C'est vraiment pour qu'on puisse travailler

2755

ensemble, parce que moi, c'est quelque chose que j'entends ici, qui est préoccupant, l'idée de la représentativité. Vous me l'avez bien évoqué en groupe ministériel, puis je veux que vous fassiez la même chose au niveau de la Municipalité et les citoyens.

2760

M. DOMINIC BOISJOLY :

L'idée m'est revenue. Mais, justement, la représentativité, je pense qu'il faut revenir à pourquoi on arrive à cette proposition-là. C'est une demande que vous voyez qui est constante que la Municipalité, que des représentants des citoyens soient là à tous les niveaux. Donc, on est conscients qu'il y a une certaine répétition puis que les ressources de la Municipalité sont limitées, mais, en même temps, je pense qu'on n'avait pas le choix de parler de membres, de proposer qu'ils soient représentés à tous les niveaux.

2765

Est-ce que, finalement, t'sais, en concrétisant cette structure-là, bien, ça va être des représentants des citoyens qui seront sur le comité de gestion plutôt que des représentants de la Municipalité alors que la Municipalité va être plus dans la société de gestion? Je pense que c'est en mettant ça en place qu'on va voir les meilleures ressources qui vont permettre de concrétiser la participation citoyenne, là, selon différents représentants au niveau... Mais nous, l'esprit en arrière de ça, c'est d'avoir à tous les niveaux une place pour les représentants des citoyens.

2770

2775

Puis vous posiez la question, là, sur comment distinguer la gestion de la réserve de biodiversité en propre versus sur le site; bien, c'est une question qu'on s'est posée. Est-ce qu'on devrait aussi avoir un conseil de gestion propre à la réserve de biodiversité? Mais là, justement, de par le fait que les ressources sont limitées, ça fait un conseil de gestion en plus. On parle de comité communautaire où les citoyens sont aussi représentés. Fait que c'était dans un objectif de rationaliser justement la participation en fonction des ressources qui, on le sait, sont limitées. Fait que c'est tout un équilibre entre répondre à la demande de représentations et avoir une structure qui est efficace puis qui est réaliste, là. C'est ça qu'on essaie de rechercher comme structure.

2780

2785

LE COMMISSAIRE :

Puis, dites-moi, à la question « est-ce qu'on devrait mettre en place un conseil de gestion pour la réserve de biodiversité? »; en propre la réponse était quoi?

2790

M. DOMINIC BOISJOLY :

2795 Bien, était « non ». On trouvait que justement, comme c'est 95 % du site, que tous les
mêmes intervenants vont être au sein du comité de gestion pour le site, que ce serait une structure
qui serait dupliquée un peu et... Mais on s'est posé la question, puis je ne dis pas que la solution,
elle est définitive, là, mais, oui, juste de façon transparente, c'est le fruit de notre réflexion, avec
tous les partenaires.

2800 **LA PRÉSIDENTE :**

On pourrait peut-être se tourner vers la Municipalité. Monsieur Gravel, vous voyez votre
rôle comment? La Municipalité voit son rôle comment, tant au sein de la société que du conseil de
gestion?

2805

M. MATHIEU GRAVEL :

2810 Mathieu Gravel à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. Honnêtement, Madame la Présidente,
nous, on est partenaires de cette démarche, évidemment, les recommandations de notre... on
appuie la proposition de gouvernance telle qu'elle a été déposée avec la préoccupation d'avoir la
meilleure possibilité... la meilleure représentation possible pour le milieu local.

2815 Puis si je peux amener un élément peut-être un peu de compréhension ou de contexte à
tout ça, ce qui est... on comprend la difficulté d'établir, avant d'y arriver, une gouvernance pour...
en deux temps sur quelque chose qui s'en vient, c'est-à-dire le site patrimonial qu'on n'a pas
encore, mais qui va... puis on n'a pas le droit de dire qu'on va l'avoir non plus, là, ça ne veut pas
dire qu'on... ça va venir à un moment donné, donc. Et les exigences intérimaires, si on veut, donc
la gestion intérimaire, on comprend que, il faut l'avoir aussi justement pour avoir le statut. Donc,
c'est particulier, là, c'est très difficile à prévoir.

2820

Par rapport aux ressources municipales, bien, écoutez, effectivement, on peut... c'est une
de nos recommandations par rapport à la... le besoin d'embaucher rapidement une direction et
une adjointe administrative, une adjointe pour la réserve de biodiversité. C'est ce qu'on a proposé
hier, là.

2825

2830 Peut-être une petite correction. Vous aviez posé la question, je pense, Monsieur le Commissaire, à Madame la Mairesse, il va y avoir une petite correction, c'est vraiment pour la réserve de biodiversité et non pas pour l'OSBL, justement pour que cette direction-là et ces ressources-là dédiées entièrement soient consacrées à temps plein et activement à travailler sur ce qu'on est en train de discuter aujourd'hui pour la mettre en œuvre justement.

2835 Par rapport à la Municipalité, nous, on est le promoteur de la proposition d'inscription, on a mis et on met encore beaucoup d'énergie, de temps et des ressources. On est supportés évidemment par le Gouvernement, par le MELCC à travers les subventions pour faire avancer ça. Donc, nous aussi, faut se projeter à dire « bien, qui va faire... qui va être sur les différents comités? », puis bon, bien, on se le demande aussi nous autres mêmes, là.

2840 Là, je suis le seul professionnel, j'ai une directrice ajointe qui fait l'administratif, mais on n'a pas de professionnel embauché à temps plein. Donc, toutes ces questions-là sont préoccupantes et ça nous amène un peu à une de nos autres recommandations sur le support et la capacité du milieu d'accueil. Le milieu d'accueil, c'est très large, là, puis on l'a détaillé... On ne l'a pas détaillé, mais ça ferait aussi partie de la communauté. Et une corporation municipale de 200 habitants ou même pas, peut être partenaire et supporter, être capable de supporter son rôle et ses obligations légales dans toutes ces instances-là.

2845 On se pose aussi la question, mais, avec pleine bonne volonté, puis, en regardant ça, puis en étant un peu peut-être attentif en disant, en se disant : bien, O.K., on va être là, qui va être là? Vous l'aviez dit, vous l'avez dit tantôt : est-ce que ce sera la mairesse? Est-ce que ce sera le directeur? Est-ce que ce sera un professionnel? Honnêtement, nous, on... Ce qui presse, c'est surtout d'être capable de faire avancer tout ça concrètement avec des ressources gouvernementales dédiées exclusivement à la réserve de biodiversité, là, c'est notre préoccupation.

2855 **LE COMMISSAIRE :**

2860 Donc, au niveau des ressources actuellement, les recommandations... si je comprends bien votre recommandation, c'est qu'actuellement, à l'heure où on se parle, les ressources ne sont pas disponibles et vous avez une recommandation à l'effet d'avoir des ressources qui soient dédiées spécifiquement à la réserve de biodiversité ou au site du patrimoine mondial de l'UNESCO?

M. MATHIEU GRAVEL :

Notre recommandation, pour clarifier...

2865

LE COMMISSAIRE :

Oui, effectivement.

M. MATHIEU GRAVEL :

2870

Notre recommandation, Monsieur le Commissaire, vient directement du plan de gestion justement auquel vous avez fait référence tantôt, et que le ministère se propose de déposer à la commission. Effectivement, il y avait une gouvernance intérimaire ou une opération intérimaire, je l'ai devant les yeux là, donc, qui proposait pour du côté de la réserve de biodiversité une direction avec différents professionnels pour la mise en valeur, la protection, et cetera.

2875

Donc, ça, ça prend ça tout de suite. C'est pour mettre, pour commencer le bail avant la société de gestion, avant que tout le monde s'y mette, c'était la proposition des ministères mêmes. Donc, on s'appuie essentiellement là-dessus pour dire « Bien, c'est ce que vous avez dit que vous allez faire. » Bien, il faut le faire maintenant, plus vite que jamais, parce que justement, tout est à mettre en place.

2880

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gagnon?

2885

Mme KATIE GAGNON :

Oui. Katie Gagnon, Municipalité. J'ai juste un complément d'information.

2890

Donc, pour ne pas mélanger, je pense que, il y a des demandes pour deux ressources, puis on l'a entendu par la présentation, ça va être clair aussi dans le mémoire, là. On a entendu par la présentation de madame Boulanger, de la mairesse, hier, il y a la demande qui est des ressources à la Municipalité pour continuer d'être interlocuteur avec le ministère dans les travaux. Ça, c'est là actuellement. On travaille... La Municipalité reçoit, Monsieur Gravel l'a dit, reçoit des

2895

fonds pour l'énergie qui est mise à bâtir ça avec le ministère. Donc, ça, c'est là, on veut que ça dure.

2900

La demande de la Municipalité, c'est vraiment que le ministère grossisse son équipe de gestion maintenant, donc passe en mode « mise en œuvre », commence tout de suite à travailler une équipe de gestion spécifiquement pour la réserve de biodiversité. Je ne sais pas si ça démêle un petit peu, là, je pense qu'on n'a pas fini d'en parler.

LE COMMISSAIRE :

2905

Bien, je veux juste... Vous parlez de la réserve de biodiversité, et j'avais cru comprendre de Monsieur Boisjoly que la réserve de biodiversité n'avait pas de structure de gestion.

LA PRÉSIDENTE :

2910

Et dans le document d'information, on parle d'une équipe de gestion du site du patrimoine mondial.

Mme AUDE TREMBLAY :

2915

En effet. Peut-être, est-ce qu'on peut aller... Aude Tremblay, MELCC.

Madame Motard-Côté, est-ce qu'on peut aller à la diapositive de la gestion intérimaire? Voilà!

2920

Donc, ce qu'on propose de mettre en place à plus court terme, avant... en attendant la création de l'OSBL, c'est une structure de gouvernance intérimaire, où, comme on le voit, il n'y a que le MELCC qui est responsable de la gestion de la réserve de biodiversité, en partenariat avec des partenaires, notamment la Municipalité, à laquelle le ministère a octroyé des subventions pour qu'il contribue dans la mesure de leurs moyens à compléter des éléments de gestion.

2925

Dans le dernier budget, budget 2022, le ministère de l'Environnement a reçu des fonds pour travailler sur le projet d'Anticosti, plus précisément 4.2 millions sur cinq ans, et on travaille administrativement présentement à... on mène des démarches afin de pouvoir combler dans les prochaines semaines, prochains mois certains postes pour mettre en place l'équipe de gestion qui

2930

va relever du ministère pour les aspects protection, donc qui va dans le sens de la demande qui est faite par la Municipalité actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2935

Oui, Monsieur Boisjoly?

M. DOMINIC BOISJOLY :

2940

Oui. Juste préciser que je disais qu'il n'allait pas y avoir de conseil de gestion propre à la réserve de biodiversité et non pas d'équipe de gestion.

Mme AUDE TREMBLAY :

2945

L'équipe de gestion en question va être des employés qui relèvent du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

2950

O.K. Donc, l'équipe de gestion, le président, la responsable de protection, responsable scientifique, là, que vous présentez ici, et cetera, responsable de la mise en valeur, là vous êtes en train de me dire que ça va relever du ministère dans... parce que ça, c'est une structure intérimaire. Mais dans une structure permanente, j'imagine que vous allez avoir une équipe de gestion similaire; et elle va relever de qui?

2955

Mme AUDE TREMBLAY :

2960

En fait, je ferais une petite correction sur l'énoncé que vous venez de faire, si vous me le permettez. C'est que, à court terme, le ministère va mettre ses énergies sur une équipe qui va consacrer ses énergies à l'aspect protection conservation. Les aspects mise en valeur, volet scientifique, se font plus par le biais des partenariats qu'on a mis en place.

LA PRÉSIDENTE :

2965

O.K. Ça, c'est dans la structure intérimaire.

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui.

2970

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, dans la structure permanente?

2975

Mme AUDE TREMBLAY :

Dans la structure permanente, les...

LA PRÉSIDENTE :

2980

Et on change de planche, on voit apparaître la société. Alors, l'équipe de gestion va relever de qui?

Mme AUDE TREMBLAY :

2985

L'équipe de gestion va relever en partie du ministère de l'Environnement pour les gens qui travaillent sur les aspects protection; et de la société, pour les gens qui vont travailler sur l'aspect scientifique et l'aspect mise en valeur.

LA PRÉSIDENTE :

2990

Donc, le président-directeur général qui va superviser ces deux chapeaux-là, ces deux branches-là de l'équipe de gestion va relever de qui?

Mme AUDE TREMBLAY :

2995

En fait, je vais tenter une réponse, puis je vais passer la parole à Madame Motard-Côté pour correction au besoin. Le directeur général va être le directeur général de la société, mais que les responsabilités vont rester partagées, selon les volets d'activité qui vont être traités pour la réserve de biodiversité.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Et ça va être le DG de la société avec un conseil d'administration et des membres?

3005

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui. Et cette équipe-là va s'occuper des aspects mise en valeur et volet scientifique de la réserve de biodiversité, les aspects de protection. Qu'on me corrige si je me trompe, mais c'était une demande des différents partenaires de la Table des partenaires du comité de pilotage que les aspects protection et conservation restent entre les mains du ministère.

3010

LA PRÉSIDENTE :

Un complément?

3015

LE COMMISSAIRE :

Un complément.

3020

LA PRÉSIDENTE :

On a monsieur Laprise qui est inscrit également au registre, là, on s'en vient vers vous. Non? Ce ne sera pas long, on pose une ou deux dernières questions, puis, ensuite, on...

3025

LE COMMISSAIRE :

Juste pour... Madame Tremblay, dans l'affirmation que vous venez de faire, ce que j'en comprends, c'est que les partenaires sont remplacés par la société. Ce qu'on a appris, c'est que, actuellement, il y a du financement auprès des partenaires pour faire les démarches de mise en valeur. Cette société-là va prendre ce rôle-là. Et qu'advient-il du rôle des partenaires qui sont dans la structure intérimaire? Qui sont actuellement les gens de la Municipalité. Si j'ai bien compris, là.

3035

Mme AUDE TREMBLAY :

Mais les partenaires actuels vont se retrouver comme membres du conseil d'administration pour la future société de gestion.

3040

LE COMMISSAIRE :

Comme bénévoles?

3045

Mme AUDE TREMBLAY :

Il y avait une diapo, je pense, qui parlait du financement de la société, Jessie?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

3050

Il est prévu qu'il y ait une formation de mise sur pied pour le financement de la société de gestion.

LE COMMISSAIRE :

3055

On n'ira pas tout de suite voir le financement, on va revenir sur ces questions-là assurément.

LA PRÉSIDENTE :

3060

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3065

Mais ça met la table. Merci. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3070

Oui, pour décanter. Je vous remercie, Madame Motard-Côté. Donc, Monsieur Alex Laprise?

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

3075 **M. ALEX LAPRISE :**

3080 Bonjour. Donc, j'ai décidé de parler d'autres choses que de la gouvernance. (inaudible) vous avez compris, mais parler un peu plus (inaudible) ce qui concerne... j'ai travaillé pendant 20 ans à la planification, gestion, suivi. En fait, on a inventé les exclos, pas seulement à Anticosti, en Amérique du Nord, c'est quelque chose qui s'est fait nulle part ailleurs à l'échelle qu'on l'a fait ici.

3085 Alors, bon bien, la question est, Dominic l'a abordé brièvement en début d'après-midi, protéger la diversité naturelle de la réserve, à l'exception de la géodiversité; moi, je parle de faune et flore. Si on veut effectivement préserver la biodiversité à l'intérieur de la réserve, c'est laquelle? Celle qui existe actuellement, qui est le fruit du travail du chevreuil depuis 1930 ou celle qui existait pour les à peu près 10 000 années précédentes, c'est-à-dire depuis le retrait des glaciers, qui n'est pas la même.

3090 Un bref aperçu sur cette relation chevreuil-forêt. La forêt anticostienne originelle, c'est la sapinière à bouleau blanc. Il y avait d'autres feuillus : le sorbier, saule, aulne, cerisier, érable, et cetera. Le pin blanc, le frêne noir, l'érable rouge, entre autres, sont à Anticosti à peu près aux limites nord et est de leur distribution. Mais depuis 1930, c'est-à-dire depuis le moment, l'époque où les chevreuils ont atteint des niveaux de densité très élevés.

3095 Quand on dit « très élevés », c'est parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Et Dieu sait que des centaines de millions de chevreuils, il y en a en Amérique du Nord, mais Anticosti, alors qu'on est à la limite, on devrait être là où il y en a de moins en moins, on a les densités les plus élevées, ce qui fait un peu la richesse de l'île.

3100 Lorsqu'une sapinière meurt par le feu, les coupes forestières, épidémies d'insectes, par l'âge, elle est remplacée par une forêt d'épinette blanche, qui est un milieu très pauvre. Je reviens là-dessus. Des forêts d'épinette blanche, ça n'existe pas, sauf à Anticosti et à certains endroits au Québec où on a planté beaucoup d'épinettes blanches. Mais l'épinette blanche ne constitue jamais de système forestier, elle pousse dans la sapinière à 5 ou 10 %. On peut avoir des forêts de

3105 bouleau, des forêts d'épinette noire, des forêts de sapin. Forêt d'épinette blanche, ça n'existe pas, c'est le chevreuil qui l'a inventée.

3110 Pour nous, le cerf, vous l'avez compris, c'est à la fois une ressource renouvelable naturelle assez extraordinaire, mais aussi une menace pour son propre habitat. Dans le fond, la construction d'exclos a été une manière de compenser au fait qu'il se tire dans le pied. Et ça a constitué... Anticosti a construit un laboratoire naturel où on a testé des méthodes d'aménagement des forêts en présence de grande abondance de cervidés, ce qui est quelque chose de pas rare en Amérique du Nord.

3115 Puis il n'y a pas juste le parc Michel Chartrand où il y a trop de chevreuils, il y a énormément d'endroits dans le nord-est des États-Unis, au Nouveau-Brunswick, au Québec. Mon beau-frère à Waterville qui commence à mettre des clôtures autour de son jardin et de ses plantes. Et à Anticosti, il y a eu beaucoup de recherches là-dessus.

3120 En présence de fortes densités de chevreuils, leur régénération est très perturbée. Les sapins, les feuillus sont complètement éliminés, et ainsi que d'autres plantes herbacées. Celles qui prolifèrent, c'est celles qui sont moins ou peu broutées. Anticosti, les plantes basses, c'est des graminées et des chardons; et chez les arbres, bien, c'est l'épinette blanche.

3125 La strate arbustive, ce qui est normal dans une jeune forêt, est absente à Anticosti. Quand on va en forêt, il y a des arbres et des plantes au sol, il n'y a rien entre les deux. Ce qui veut dire que cet habitat essentiel là pour plusieurs espèces, des oiseaux, des insectes, et cetera, et quelques mammifères, est absent. Les peuplements matures d'épinette blanche sont d'une grande pauvreté, autant botanique que faunique, il y a effectivement que des arbres et lycopodes, mousse, quelques plantes au sol.

3130 Nous, c'est à la reprise finalement de la coupe forestière que, il a fallu se tourner vers la protection de grands espaces par les exclos pour aménager une partie de territoire. Avant ça, sur quelques années, il y a différents modes de coupe connus un peu partout au Québec qui ont été testés et les résultats sont vraiment zéro. Ce n'est même pas des résultats plus ou moins bons, c'est : aucun résultat. La seule solution efficace qui a été choisie, c'est : clôturer des grandes aires de coupe et ensuite diminuer le nombre de chevreuils par la chasse, et conserver cette basse population de chevreuils là par une chasse continue.

3140 La construction de ces très grands exclos là, à date, il y en a 36 de construits, on parle de,
un peu plus de 100 hectares à plus de 10 kilomètres carrés, plus de 1000 hectares. Fait que c'est
des dizaines et des dizaines de kilomètres carrés qui ont été clôturées sur à peu près la moitié
d'Anticosti, la moitié ouest d'Anticosti. Les plus loin sont un peu à l'est de la rivière à la Patate,
kilomètre 125, 130.

3145 À l'est, pour deux raisons, parce que les coûts de transport pour aller couper ce bois-là
sont très très très élevés. Et, de toute façon, il y a beaucoup moins, très peu, de grands
peuplements forestiers exploitables pour l'entreprise forestière. Alors, c'est pour ça que c'est la
moitié ouest de l'île seulement qui a été sous aménagement.

3150 Ce qu'on fait, alors donc, après la construction d'un exclos, une chasse intensive, diminuer
la population de chevreuils et la réponse de la végétation est très très très rapide. Et, bien entendu,
plus cette végétation-là est riche, et plus les milieux sont favorables à la faune, aux insectes, et
cetera, comme je disais tantôt.

3155 Dans le cadre des exclos, sous la suggestion du ministère Forêts, Faune et Parcs, après à
peu près 12 ans, le grillage est enlevé. Le but premier est de permettre une régénération du sapin.
Mais, bien entendu, ça s'accompagne de la régénération du bouleau et de plusieurs autres
essences. Au démantèlement des clôtures, les jeunes forêts de bouleau et de sapin subissent le
3160 broutage du chevreuil, c'est bien sûr, mais les arbres sont maintenant assez hauts, et bon, leur vie
n'est pas en danger.

J'ai pris l'habitude, moi, d'amener des amis ou des clients dans des exclos en cours de
gestion ou d'anciens exclos pour leur montrer les résultats. Il y en a plusieurs à, à peine quelques
3165 kilomètres du village au-delà de la beauté des jeunes boisés à laquelle on n'est plus habitués ici.

Je fais remarquer aussi que les feuilles de bouleau, une sapinière à bouleau blanc, quand
ça commence, en fait, c'est 10 bouleaux pour 1 sapin, jusqu'à ce que le sapin, le sapin prenant
plus de place, les bouleaux étant une espèce non tolérante à l'ombre, vont se mettre à mourir, et à
3170 terme, bien, c'est le sapin qui va dominer. Il va rester de grands bouleaux au travers de la forêt,
puis c'est le déroulement à peu près normal, là, de cet écosystème-là.

3175 Mais le bouleau, pendant 10 ans, 12 ans, 20 ans, 30 ans, c'est des feuilles qui tombent à chaque année au sol et qui constituent un humus qui n'a rien à voir avec le sol qu'on retrouve dans une pessière blanche où il tombe des aiguilles d'épinette.

3180 C'est cet humus riche, très riche là, qui forme, qui va donc permettre l'arrivée, l'installation d'insectes, d'autres plantes, d'arbustes et qui va attirer à leur tour d'autres insectes, des oiseaux, qui vont permettre aux champignons... C'est ça de la biodiversité, c'est de la diversité biologique. C'est exactement ça qu'on a réussi comme effets secondaires dans les exclos, même si ce n'était pas le but recherché premier, c'est ce qui est le plus évident aujourd'hui.

3185 Il y a eu une recherche au tout début de la chaire de recherche de l'Université Laval au début des années 2000, la recherche de Vanessa Viera a porté exactement là-dessus, la diversité qu'on retrouve à Anticosti, et elle a découvert, elle a montré que la plupart des essences étaient encore présentes, même si parfois très rares. Mais, cependant, la bande de semis de beaucoup d'essences n'est pas éternelle et il est fort possible que certaines plantes disparaissent, faute d'endroit pour se reproduire. Les exclos actuels participent un peu à protéger cette bande de semis, mais leur objectif principal étant la régénération du sapin, au bout de 10, 12 ans à peu près, ils sont démantelés, et donc, il n'y a pas la poursuite, et donc, il n'y a pas aussi la possibilité pour 3190 d'autres plantes de s'installer.

3195 Dans le cadre de la réserve de biodiversité, je pense donc que le ministère devrait permettre d'en convaincre aussi le bien UNESCO de faire des aménagements à l'intérieur qui consisteraient donc à des coupes de petites et moyennes superficies à clôturer, effectivement, comme Dominic le soulignait, il y a moyen de bonifier la méthode qu'on a développée ici qui, elle, est bonne pour à peu près 12 ans, on peut étirer jusqu'à 14. Mais de poursuivre sur quelques décennies ne cause pas un problème.

3200 C'est d'ailleurs, je pense, un domaine de recherche qui devrait être lié à la réserve et au bien UNESCO. Je pense qu'il n'y aura pas de difficulté à intéresser des chercheurs dans ce domaine-là, d'aller vers du plus long terme. La beauté de la chose, ça peut être financé par le bois qui est récolté à l'intérieur, comme ça a été fait ici, l'aménagement des exclos.

3205 Puis c'est des investissements sur plusieurs années de plusieurs millions de dollars, puis on a été payés par les droits de coupe que la compagnie verse au gouvernement lorsqu'elle coupe

un mètre cube de bois. Les exclos sont considérés à Anticosti comme un aménagement sylvicole. C'est un aménagement qui permet de régénérer la forêt.

3210 Il y a, comme Dominic le soulignait, des compétences locales effectivement qui existent, c'est entre autres moi qui ai participé à tous les niveaux, mais qui ai aussi le réseau de contacts partout, aussi bien chez les chercheurs que chez les gestionnaires, chez les techniciens forestiers que chez les biologistes, et connaissances. J'ai donc pu réunir à la fois un réseau, mais aussi des connaissances que je suis très intéressé à partager et que je fais continuellement.

3215 Fait que moi, ma question, c'est... pas ma question, en fait, ma proposition, c'est de mettre sur place un programme continu de protection de la biodiversité faunique et botanique à l'intérieur de la réserve et du bien UNESCO pour contrecarrer les effets un peu négatifs du cerf de Virginie.

3220 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Laprise. Donc, je vais me tourner vers vous, madame Tremblay. Est-ce que ce type de programme là, dans votre structure de gouvernance, est-ce que ce serait au sein de la société de gestion pour la mise en valeur?

3225 **Mme AUDE TREMBLAY :**

Ce serait plutôt de la protection.

3230 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce serait plutôt de la protection.

3235 **Mme AUDE TREMBLAY :**

De protection, conservation.

3240 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, comment est-ce qu'un citoyen ou un membre de la société de gestion peut faire cette proposition-là au MELCC et quelle rétroaction il y aurait?

Mme AUDE TREMBLAY :

3245 Madame Motard-Côté, pouvez-vous détailler un peu les mécanismes qui vont pouvoir être mis en place pour assurer le lien entre les comités citoyens et le municipal?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

3250 Certainement. Mais comme il était proposé dans le conseil de gestion, c'est un très bon exemple, là, le genre de recommandations qui pourraient être faites à travers le conseil de gestion, vers... des recommandations sur les mesures, les mesures de gestion...

LA PRÉSIDENTE :

3255 Vous pouvez revenir à la planche du conseil de gestion. Ah, vous n'êtes plus à la table. Mais le conseil de gestion... Excusez, là, je commence à être mélangée un petit peu. Mais le conseil de gestion va relever, conseiller, aviser le comité de coordination. C'est ça?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

3260 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3265 O.K. Là, je vois qu'il y a un avis d'un côté, il y a une flèche qui va du conseil de gestion vers le comité de coordination. Est-ce qu'il y a une rétroaction qui est faite du comité de coordination vers le conseil de gestion à la suite d'une proposition, par exemple, de ce conseil-là qui provient d'un citoyen?

3270 **Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :**

3275 Il pourrait y avoir, oui, effectivement, de la rétroaction du comité de coordination vers le conseil de gestion. Nous, on l'a fait dans ce sens-là, parce que, en fait, c'est les gestionnaires de sites qui sont responsables de la mise en œuvre des mesures de gestion, donc le conseil ne ferait pas de gestion eux-mêmes, mais ferait des recommandations.

LA PRÉSIDENTE :

3280 Oui. Non, je sais, mais je vous fais une recommandation, vous dites « non », est-ce que vous allez faire une rétroaction pour m'expliquer pourquoi?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

3285 Oui oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3290 **Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :**

Puis là, c'est pour ça la flèche des deux côtés, ensuite, là, l'échange d'informations...

LA PRÉSIDENTE :

3295 (Inaudible) l'information...

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

3300 ... la discussion, le...

LA PRÉSIDENTE :

3305 Oui. Mais, moi, c'est par rapport à la flèche d'avis...

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

3310 Oui oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3315

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Oui.

3320

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Ça fait qu'il pourrait y avoir des discussions sur les avis pour soit qu'il puisse le bonifier pour que ça puisse être accepté par la suite.

3325

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

Oui.

3330

Mme AUDE TREMBLAY :

J'ajouterais peut-être même à la lumière des discussions qu'on a, puis des préoccupations qui sont énoncées : les échanges entre le conseil de gestion pourraient, dans des cas de sujets particuliers, qui touchent la réserve de biodiversité, par exemple, se faire directement avec le MELCC, qui ne sera pas nécessairement cantonné au comité de coordination, là, on pourra mettre en place éventuellement des canaux de communication entre les quatre entités. Par exemple, lorsqu'on aura creusé un sujet ou une recommandation qui relève d'un des seuls organismes, dans ce cas-ci, ça relèvera du MELCC pour la réserve de biodiversité, donc des échanges pourront se faire en bilatéral.

3335

3340

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. J'essaie de voir, là, gestion participative ou gestion par le Gouvernement, là, c'est un petit peu ça, là, que j'essaie de comprendre, là, en lien avec la structure puis les échanges qu'il pourrait y avoir. Donc, on se situerait où environ?

3345

Mme AUDE TREMBLAY :

Je m'excuse. Je m'excuse, je ne suis pas sûre d'avoir bien saisi la question.

3350

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Non, c'est ça, j'essaie de comprendre un petit peu le niveau de gestion, parce qu'on sait que, il peut y avoir une gestion qui est plus unidirectionnelle par les gouvernements ou par le MELCC, là, ici. Mais on voit que, on parle beaucoup de gestion participative, et ça a été fait état hier dans la présentation de Madame la Mairesse Boulanger qui souhaitait une gestion participative.

3355

Donc, j'essaie de voir, là, on se trouve où dans la relation entre le conseil de gestion, comité de coordination. Là, vous nous dites que le conseil de gestion pourrait aller directement au MELCC. Le lien avec la société, c'est tout ça que j'essaie de démêler encore une fois pour avoir une bonne cartographie des acteurs pour avoir le rôle de chacun des acteurs.

3360

Mme AUDE TREMBLAY :

J'ai envie de dire le... puis là, ça devient peut-être un enjeu de graphisme, là, d'arriver à mettre en image, là, l'intention derrière. Donc, là, on a fait des liens entre le conseil de gestion et le comité de coordination pour venir imaginer le fait qu'il y aura des intrants de la part des acteurs du milieu qui vont être pris en compte dans l'ensemble de la réfection pour l'ensemble du site, ce que représente le comité de coordination.

3365

Mais, effectivement, on pourrait essayer de trouver une façon de mieux imaginer le fait que le dialogue pourrait être ouvert avec chacune des quatre entités gestionnaires également directement avec le conseil de gestion.

3370

3375

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Je référais un petit peu, là, au type de gouvernance de l'UICN, donc, il y a le type A, le type B, type C, type D. Là, je faisais le type A, type B; donc, c'est un petit peu ça que j'essayais de bien comprendre, là. Mais je vois que rien n'est arrêté pour l'instant.

3380

Mme AUDE TREMBLAY :

Vous avez bien compris, rien n'est arrêté pour l'instant.

3385

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Monsieur Morissette?

3390

LE COMMISSAIRE :

Je ne voudrais pas laisser partir Monsieur Laprise avant de récupérer une de vos questions pour l'adresser au ministère de l'Environnement que j'ai trouvée fort intéressante. Vous avez évoqué la biodiversité avant ou après 1930, qui est la date d'introduction du cerf de Virginie sur l'île. Je vais adresser la question au ministère de l'Environnement. Madame Tremblay, est-ce qu'on parle de la préservation de la biodiversité avant 1930 ou après 1930?

3395

Mme AUDE TREMBLAY :

Je vais céder la parole à Monsieur Boisjoly.

3400

M. DOMINIC BOISJOLY :

Étant donné l'ampleur de l'impact du broutement par le cerf, je pense qu'il est à la limite irréaliste de penser retrouver un écosystème... T'sais, dans le reste du Québec, on parle de préindustriel; dans le cas d'Anticosti, on parle de pré-Menier, c'est l'élément, là, qui a le plus perturbé la biodiversité. Fait que je pense que les premières étapes vont être de mettre sur pied des projets pilotes pour justement, comme le mentionnait Gaétan, trouver les meilleures formules d'exclos pour différents types de conservation.

3405

3410

Parce que, il y a la restauration, comme on le mentionnait, de la strate arborescente, les sapinières, mais aussi, on pourrait penser à vouloir cibler des occurrences historiques d'espèces rares floristiques qu'on souhaiterait voir si les bandes de graines justement sont encore viables. Fait qu'il y aurait plusieurs projets pilotes comme ça à mettre sur pied en partenariat avec des chercheurs puis la communauté locale, pour ensuite voir qu'est-ce qui est réaliste de faire, parce

3415

que sinon, un exclos à la grandeur d'Anticosti, c'est irréaliste et ça voudrait dire décimer le cerf aussi.

3420

Donc, il y a tout cet enjeu-là d'équilibre entre les enjeux de conservation qu'on pourrait pouvoir cibler, les moyens réalistes d'y atteindre, puis l'importance économique qu'a le cerf pour les gens d'Anticosti. Fait que ça va être une recherche d'équilibre qui va se faire en partenariat avec.... T'sais, on parlait de comité scientifique, de comité communautaire, ça va être des sujets majeurs, là, de discussions au sein de ces comités-là, c'est certain.

3425

LE COMMISSAIRE :

Je vais juste aller vers la Sépaq et le MFFP. Qu'en est-il du territoire autour du parc? Donc, est-ce que vous avez une structure qui permet d'harmoniser la zone tampon, par exemple, autour du parc, là, ou un territoire qui pourrait border le parc pour éviter qu'il y ait des impacts sur vos territoires sur l'île?

3430

Mme AMÉLIE GILBERT :

Juste être sûre d'avoir bien compris la question. La question, c'est : est-ce qu'il y a des mesures qui sont mises en place au pourtour du parc pour limiter les... limiter... Pour les broutements?

3435

LE COMMISSAIRE :

En fait, on parle de préservation...

3440

Mme AMÉLIE GILBERT :

Le broutement?

3445

LE COMMISSAIRE :

... de la biodiversité.

3450

Mme AMÉLIE GILBERT :

O.K.

3455

LE COMMISSAIRE :

Ou restauration.

Mme AMÉLIE GILBERT :

3460

Je ne veux pas m'avancer, je vais trouver la bonne information pour vous répondre. Je sais qu'il existe des mesures dans une zone tampon, mais je vais vous trouver la bonne information. Par contre, j'utiliserais peut-être la parole qui m'est donnée pour amener un élément supplémentaire pour le volet meilleure prise en compte du milieu pour la petite boîte, là, qui concerne parc, Sépaq.

3465

Lors de la création du parc en 2001, il y avait eu la création d'une table d'harmonisation. Tous les parcs nationaux ont ce forum-là qui est un forum qui regroupe des gens du milieu, différents acteurs, et il y a eu pendant sept ans, jusqu'en 2013, sept rencontres de cette table-là. Après ça, par la suite (inaudible) le facteur, les rencontres ont été suspendues. Et là, je pense que, avec, t'sais, le contexte l'UNESCO, avec les préoccupations qu'on entend, là, la Sépaq souhaite vraiment relancer les travaux de cette table d'harmonisation, la remettre en place, reprendre les rencontres.

3470

Et je pense que ça va être un autre lieu, un autre forum intéressant pour, à la fois, partager l'information de ce qui va se faire au niveau de la protection, l'interprétation, éducation dans le parc, mais aussi recueillir les préoccupations du milieu pour la gestion qui se fait à l'intérieur du parc.

3475

Donc, je voulais juste mentionner ça. Je ne veux pas élargir, là, la complexité, mais je pense que ce sera une autre tribune pour amener des éléments, des préoccupations, mais aussi bidirectionnelles. On le voit comme ça.

3480

3485

LE COMMISSAIRE :

Non, c'est très bien que vous ameniez ce sujet-là. Je veux juste être sûr, depuis 2013, que la table a été dissoute ou...

3490

Mme AMÉLIE GILBERT :

Non.

3495

LE COMMISSAIRE :

... tout simplement, ça a été abandonné?

Mme AMÉLIE GILBERT :

3500

Non, la table n'a jamais été dissoute, mais il n'y a pas eu de rencontre qui s'est tenue par la suite, depuis 2013.

LE COMMISSAIRE :

3505

Puis vous dites que c'est le cas dans les autres parcs au Québec, il y a une table d'harmonisation. Et est-ce que c'est encadré par un règlement? Est-ce qu'un parc est obligé d'avoir une table d'harmonisation?

Mme AMÉLIE GILBERT :

3510

Tous les parcs nationaux ont une table d'harmonisation, puis ce n'est pas... et là, je vais peut-être passer la parole à mon collègue du MFFP. Ce n'est pas dans la loi, mais c'est, disons que c'est une décision interne de la Sépaq de doter tous les parcs nationaux de cette structure-là. D'ailleurs, il existe une structure un peu similaire du côté des réserves fauniques pour être bien maillé avec le milieu.

3515

Est-ce que Alain Thibault serait intéressé?

3520

M. ALAIN THIBAUT :

3525 Alain Thibault, MFFP. En fait, c'est juste que quand on parle de tous les parcs nationaux, que je peux apporter une précision? C'est une option. Ce n'est pas tous les parcs nationaux qui sont exploités par la Sépaq, c'est les parcs nationaux du Québec méridional. Il existe quatre parcs nationaux au Nunavik, exploités par l'Administration régionale Kativik.

3530 Au sud, les tables d'harmonisation sont le résultat de l'initiative de la Sépaq. C'est la Sépaq qui a décidé de mettre ces tables-là sur pied; donc, ce n'est pas une obligation, là, qui vient du ministère. On trouve que l'idée est bonne. Quand on a créé des parcs au Nunavik, on a ajouté cette obligation-là à l'exploitant qui est l'Administration régionale Kativik d'instaurer ces tables d'harmonisation là pour les parcs au Nunavik, et on va le faire là pour nos futurs parcs, par exemple, (inaudible) aussi, des parcs qui vont être exploités par des communautés cris.

3535 Donc, il y a plusieurs exploitants dans le réseau, la Sépaq, c'est leur initiative. Nous, on trouve que l'idée est bonne, fait que pour nos nouveaux exploitants, on l'impose.

LE COMMISSAIRE :

3540 Et pourquoi ici, depuis 2013, elle a été inactive?

Mme AMÉLIE GILBERT :

3545 Bien, il y a plusieurs éléments qui peuvent expliquer ça. Il y a eu le feu à l'auberge notamment, le fait qu'il y a eu une succession de différents directeurs. Ensuite, il y a eu la pandémie. T'sais, je ne veux pas trouver d'excuses, là, mais je pense qu'il faut dire qu'il y a un souhait de reprendre les rencontres de cette table-là, une volonté ferme de le faire à très court terme. Voilà. C'est ce que je pourrais rajouter là-dessus.

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vous remercie, Madame Gilbert. Je vous remercie, monsieur Laprise. Oui?

3555

M. ALEX LAPRISE :

3560 Une précision, une correction. En fait, le chevreuil n'a pas été introduit en 1930, 1896. En
3565 35 ans, il est passé d'à peu près 90, 100 à probablement 175 000 à 200 000. C'est comme ça avec
le chevreuil. Et je pense que je comprenais un peu votre question sur les abords du parc. À
l'intérieur du parc ou à l'extérieur du parc où il y a de la chasse, il n'y a aucune différence de
densité de chevreuil, le seul paramètre qui a un impact sur la densité de chevreuils d'Anticosti,
c'est l'hiver. La chasse prélève plus ou moins un chevreuil par kilomètre carré, c'est-à-dire entre 5
et 8 %. Un hiver très difficile, il peut mourir 40 % des faons, il peut mourir plus de 20 % des
adultes. Le seul critère qui contrôle les densités de chevreuils, c'est l'hiver.

LE COMMISSAIRE :

3570 Merci beaucoup pour cette précision, Monsieur Laprise.

LA PRÉSIDENTE :

3575 Merci. Nous avons quelqu'un qui... -- bien, nous avons quelqu'un --, nous avons Madame
Boulangier qui s'est inscrite pour une rectification. Est-ce que vous voulez la faire maintenant? Ou
on peut la faire après le souper, si vous voulez. Juste venir au micro, madame Boulangier. Je suis
désolée. C'est pour la personne à distance qui essaie de vous entendre.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

3580 Je voulais dire que je pense que ça avait été mentionné tout à l'heure dans les
conversations (inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

3585 O.K. Donc, la rectification a été faite par Monsieur Gravel.

Mme HÉLÈNE BOULANGER :

3590 Je vais quand même apporter un point nuancé, là. Je crois que vous avez senti qu'il y a un
peu de répétition, mais c'est que dans la question que vous aviez posée hier, je n'avais pas saisi

3595 que vous parliez du projet de l'OBNL. Puis là, je dois vous dire que quand je faisais ma présentation, c'était terriblement clair. L'après-midi passe, puis même s'il fait soleil, ça devient de moins en moins clair. Mais il y avait une question de l'OBNL qui, elle, lorsqu'elle va être créée... puis là, disons que je vois ça d'une façon positive. Mettons, dans deux ou trois ans, que l'OBNL serait créée, si, mettons, je suis conservatrice, mettons, trois ou quatre ans, intermédiaire, là, quand il y a dans les présentations, la zone intermédiaire.

3600 Moi, c'est pour ça, hier, mon intervention du besoin de la rapidité d'embaucher des ressources, dû au fait, à un moment donné, je disais, au niveau des municipalités, il vient un essoufflement. Parce que Mathieu doit s'occuper des squatteurs, il doit s'occuper des arrivées, des avions qui ne rentrent pas. Et il y a une seule personne pour tout faire. Et la charge de travail qui est représentée par le fait... il y a eu, d'initié, là, le projet du site du patrimoine mondial de l'UNESCO et les réserves de biodiversité – je dis encore (inaudible), ça ne passera pas, je ne le digère pas -- qui sont liés avec ça; et donc, à un moment donné, il faut soulager à ce moment-là.

3605 Ça fait que ce n'était pas en lien avec l'OBNL, mais avec les structures intermédiaires, là, que je croyais qu'il y avait un besoin immédiat.

LA PRÉSIDENTE :

3610 Parfait. Je vous remercie, Madame Boulanger.

LE COMMISSAIRE :

3615 Merci, Madame Boulanger.

LA PRÉSIDENTE :

3620 Alors, écoutez, ça terminerait notre séance de cet après-midi. On va reprendre ce soir à 19 h, ça va être notre dernière séance. On a une présentation, une inscription pour l'instant au registre, mais il se peut que la commission se réserve quelques moments, là, pour terminer sa stratégie de questionnement auprès de vous. Donc, je vous souhaite un bon souper.

3625

Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au moyen du sténomasque.

3630

LE TOUT SELON LA LOI.

ET J'AI SIGNÉ :



Julien Slythe,

3635

Sténographe officiel.